# **BURKINA FASO**

**UNITE-PROGRES-JUSTICE** 



# MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

PROJET DE LOI DE REGLEMENT, EXERCICE 2018
RAPPORT D'EXECUTION DU BUDGET

Juin 2019

### **SOMMAIRE**

| SOMMAIREi   |
|---|
| SIGLES ET ABREVIATIONSii                              |
| LISTE DES TABLEAUXiii                                 |
| LISTE DES GRAPHIQUESiv                                |
| INTRODUCTION1   |
| PREMIERE PARTIE :4                                    |
| EXPOSE DES MOTIFS4                                    |
| I. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE5             |
| II. ANALYSE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES7            |
| III. ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE19              |
| IV. SITUATION DE LA DETTE DE L'ETAT47                 |
| V. SITUATION DES RESULTATS DES PROGRAMMES48           |
| VI. LES COMPTES ET ETATS FINANCIERS DE L'ETAT54       |
| VII. ANALYSE DES CRITERES DE CONVERGENCE DE L'UEMOA60 |
| VIII. ANALYSE DE QUELQUES RATIOS DE GESTION64         |
| IX. DIFFICULTES ET PERSPECTIVES65                     |
| CONCLUSION69  |
| <b>DEUXIEME PARTIE :70</b>                            |
| PROJET DE LOI DE REGLEMENT70                          |

#### SIGLES ET ABREVIATIONS

DERF:

**DELF**:

DGTCP:

AUR: FONER: Fonds National pour l'Education et la Approche Unité de Recouvrement

Recherche

AN: Assemblée nationale GACP: Gouvernements Affiliés au Club de Paris

ARCEP: Autorité de Régulation des Communications **GNACP:** Gouvernements Non Affiliés Au Club de Paris

Electroniques et des Postes

ATD: Avis à tiers détenteur LFR: Loi de Finances Rectificative

BCEAO: LR: Loi de Règlement Banque Centrale des Etats de l'Afrique de

l'Ouest

**MINEFID:** Ministère de l'Economie, des Finances et du CAST: Comptes d'affectation spéciale du Trésor

Développement

CNSS: Caisse Nationale de Sécurité Sociale N/A: Non applicable

**CNAOB:** Centre National d'Appareillage et ONI: Office National d'Identification d'Orthopédique du Burkina Faso

CID PG: Circuit Informatisé de la Dépense Paierie Générale

Circuit Intégré de la Recette CIR: PNDES: Plan National de développement Economique

et Social

CIFE: Circuit Intégré des Financements Extérieurs PTF: Partenaire Technique et Financier

CDP: Club De Paris PA/SNMF: Plan d'Action de la Stratégie Nationale de

Micro Finance

**COMFIB**: Commission des Finances et du Budget PoSEF: Politique Sectorielle de l'Economie et des

**Finances** 

**RESINA:** CCP: **Compte Courant Postal** Réseau Informatique de l'Administration

CAS: Concours à l'Aiustement Structurel RAR: Reste A Recouvrer

CNT: SIAO: Conseil National de la Transition Salon International de l'Artisanat de

Ouagadougou

DOC: Direction de l'Ordonnancement et de la **SONABEL:** Société Nationale Burkinabè de l'Electricité Comptabilité

Direction des Enquêtes et des Recherches SCADD: Stratégie de Croissance Accélérée et de Fiscales

Développement Durable.

TVA: Taxe sur la Valeur Ajoutée Direction des Etudes et de la Législation

Financière.

Zone d'Activités Commerciales et DGI: Direction Générale des Impôts ZACA:

Administratives

DGB: Direction Générale du Budget

Comptabilité Publique

Direction Générale du Trésor et de la

# LISTE DES TABLEAUX

| <b>TABLEAU 1:</b> SITUATION DES AUTORISATIONS DES RECETTES DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE                  | E 2018 |
|---|--------|
| (EN FCFA)TABLEAU 2: SITUATION DES AUTORISATIONS DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE                | 8      |
| TABLEAU 2: SITUATION DES AUTORISATIONS DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICH                         | E 2018 |
| (EN FCFA)   | 10     |
| TABLEAU 3: SITUATION DES AUTORISATIONS DES RECETTES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE (CAS)                |        |
| L'EXERCICE 2018 (EN FCFA)TABLEAU 4: SITUATION DES AUTORISATIONS DES DEPENSES DES COMPTES D'AFFECTATION SPEC | 14     |
|   |        |
| (CAS) DE L'EXERCICE 2018 (EN FCFA)  | 16     |
| TABLEAU 5: SITUATION D'EXECUTION DES RECETTES DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2018 (                        | (EN    |
| FCFA)TABLEAU 6: SITUATION COMPAREE DES RECETTES DU BUDGET GENERAL, EXERCICES 2017 ET 201                    | 20     |
|   |        |
| FCFA)TABLEAU 7: SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2018 (                   | 21     |
|   |        |
| FCFA)   | 28     |
| TABLEAU 8: SITUATION COMPAREE DES DEPENSES EXECUTEES DU BUDGET GENERAL, EXERCICES                           |        |
| ET 2018 (EN FCFA)   | 29     |
| TABLEAU 9: SITUATION D'EXECUTION DES RECETTES DES CAS DE L'EXERCICE 2018 (EN FCFA)                          |        |
| TABLEAU 10: SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES DES CAS DE L'EXERCICE 2018 (EN FCFA)                         |        |
| TABLEAU 11: SITUATION DES RECETTES ET DES DEPENSES DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIA                         |        |
| FCFA)   | 45     |
| TABLEAU 12: SITUATION DES OPERATIONS DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2018 (EN FCFA)                            |        |
| TABLEAU 13: SITUATION DE LA DETTE DES EXERCICES 2017 ET 2018 (EN FCFA)                                      |        |
| TABLEAU 14 RESULTAT DU BUDGET GENERAL DE L'ANNEE 2018 (EN FCFA)   |        |
| TABLEAU 15: RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES DE L'ANNEE 2018 (EN FCFA)  |        |
| TABLEAU 16: SOLDE DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE DE L'ANNEE 2018 (EN FCFA)                              |        |
| TABLEAU 17: RESULTAT D'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES DE L'EXERCICE 2018(EN FCFA)                           |        |
| TABLEAU 18: SOLDE BUDGETAIRE DE BASE DE L'ANNEE 2018 (EN FCFA)  |        |
| TABLEAU 19:SITUATION DE L'ACTIF DE L'ETAT (EN FCFA)   |        |
| TABLEAU 20: SITUATION DU PASSIF DE L'ETAT (EN FCFA)   |        |
| TABLEAU 21: SITUATION DES PRODUITS (EN FCFA)  |        |
| TABLEAU 22: SITUATION DES CHARGES (EN FCFA)   |        |
| TABLEAU 23: ETAT DE CONVERGENCE   |        |
| TABLEAU 24: SITUATION DE QUELQUES RATIOS DE GESTION DE L'EXERCICE 2018                                      | 64     |

# LISTE DES GRAPHIQUES

| FIGURE 1 SITUATION COMPAREE DES PREVISIONS DEFINITIVES DES RECETTES EXERCICES 2017 ET 2018  | 23    |
|---|-------|
| FIGURE 2 SITUATION COMPAREE DES EMISSIONS DES RECETTES EXERCICES 2017 ET 2018               | 23    |
| FIGURE 3 PARTS DES RECETTES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DANS LES EMISSIONS 2018 (EN %)    | 24    |
| FIGURE 4: REPARTITION DES EMISSIONS DES RECETTES ORDINAIRES (EN %)                          | 24    |
| FIGURE 5: REPARTITION DES EMISSIONS DES RECETTES EXTRAORDINAIRES (EN %)                     | 25    |
| FIGURE 6 PARTS DES RECETTES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DANS LES RECOUVREMENTS 2018 (E    |       |
|   |       |
| FIGURE 7: REPARTITION DES RECOUVREMENTS DES RECETTES ORDINAIRES (EN %)                      |       |
| FIGURE 8: REPARTITION DES RECOUVREMENTS DES RECETTES EXTRAORDINAIRES (EN %)                 | 27    |
| FIGURE 9: SITUATION COMPAREE DES PREVISIONS DEFINITIVES DES AE, EXERCICES 2017 ET 2018      | 30    |
| FIGURE 10: SITUATION COMPAREE DES ENGAGEMENTS DES AE, EXERCICES 2017 ET 2018                | 30    |
| FIGURE 11: PART DES ENGAGEMENTS DES AE DES DEPENSES EN CAPITAL SUR LES CREDITS PREVISIONNI  | ELS   |
| DES AE (EN %)   | 31    |
| FIGURE 12: SITUATION COMPAREE DES PREVISIONS DEFINITIVES DES CP, EXERCICES 2017 ET 2018     | 32    |
| FIGURE 13: SITUATION COMPAREE DES ORDONNANCEMENTS/PRISES EN CHARGE DES CP, EXERCICES 202    | 17 ET |
| 2018  | 32    |
| FIGURE 14: PART DES ORDONNANCEMENTS DES CP DES DEPENSES ORDINAIRES SUR LES CREDITS          |       |
| PREVISIONNELS (EN %)  | 32    |
| FIGURE 15: PART DES ORDONNANCEMENTS DES CP DES DEPENSES EN CAPITAL SUR LES CREDITS          |       |
| PREVISIONNELS (EN %)  | 34    |
| FIGURE 16: PART DES ORDONNANCEMENTS DES DEPENSES ORDINAIRES DANS LES DEPENSES ORDONNANCEES/ |       |
| EN CHARGE DANS LE CID (EN %)  | 34    |
| FIGURE 17 PART DES ORDONNANCEMENTS DES DEPENSES EN CAPITAL DANS LES DEPENSES                |       |
| ORDONNANCEES/PRISES EN CHARGE DANS LE CID (EN %)  | 35    |
| FIGURE 18: INDICATEURS D'IMPACT ET D'EFFET  | 49    |

#### **INTRODUCTION**

Le budget de l'Etat est l'acte par lequel sont prévues et autorisées annuellement les recettes et les dépenses de l'Etat. Principal instrument de mise en œuvre des politiques publiques, il permet au Gouvernement d'assumer efficacement son rôle d'agent de développement.

Selon les dispositions de l'article 3 de la directive n°06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant lois de finances au sein de l'UEMOA, « les lois de finances déterminent la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte, compte tenu de la situation et des objectifs macroéconomiques de l'Etat et des obligations du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité ».

En tant qu'acte d'autorisation, son exécution doit faire l'objet d'un compte rendu à l'Assemblée nationale conformément aux dispositions de l'article 105 de la Constitution. Ce compte rendu se fait à travers la loi de règlement.

Aux termes des dispositions de l'article 6 de la Loi Organique N°073–2015/CNT du 6 novembre 2015 relative aux lois de finances, « la loi de règlement constate les résultats financiers de chaque année civile et approuve les différences entre les résultats et les prévisions de la loi de finances correspondante, complétée le cas échéant, par les lois de finances rectificatives ».

L'article 51 précise que la loi de règlement d'un exercice :

- constate le montant définitif des encaissements de recettes et des ordonnancements de dépenses;
- rend compte de la gestion de la trésorerie de l'Etat et de l'application du tableau de financement de l'Etat;
- arrête les comptes et les états financiers de l'Etat et affecte les résultats de l'année;
- rend compte de la gestion et des résultats des programmes ;
- autorise le transfert du résultat de l'année au compte permanent des découverts du Trésor.

En somme, la loi de règlement est un instrument permettant de vérifier la régularité et la sincérité de l'exécution des lois de finances ainsi que le bon usage des deniers publics.

L'article 52 de la LOLF stipule que la loi de règlement est accompagnée :

- des comptes et des états financiers de l'Etat issus de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité générale de l'Etat;
- d'annexes explicatives développant, par programme, dotation, budget annexe et comptes spéciaux du Trésor, le montant définitif des crédits ouverts, des dépenses et, le cas échéant, des recettes constatées;
- des rapports annuels de performance par programme rendant compte de leur gestion et de leurs résultats.

Ces dispositions susvisées fondent ainsi l'obligation pour le Gouvernement de soumettre annuellement un projet de loi de règlement à l'Assemblée nationale pour examen et adoption; d'où la production du présent projet de loi de règlement. Ledit projet de loi fait ressortir le niveau de recouvrement des recettes et le montant global des dépenses ordonnancées aussi bien du budget général que des comptes spéciaux du Trésor.

Pour ce qui concerne les opérations de trésorerie, le projet de loi précise le niveau des encaissements des ressources et des décaissements de trésorerie.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution du budget de l'Etat, toute opération de dépense ou de recette se traduit par une comptabilisation à deux niveaux :

- chez l'ordonnateur, une comptabilité administrative qui enregistre les opérations suivant la nomenclature budgétaire de l'Etat ;
- chez le comptable, une comptabilité générale qui enregistre les opérations conformément au plan comptable de l'Etat.

En fin d'exercice, un rapprochement doit être opéré entre ces deux (02) comptabilités en vue de corriger d'éventuels écarts et de parvenir à leur concordance.

Le présent rapport dresse la situation d'exécution des lois de finances, exercice 2018.

Il est articulé autour de deux (02) parties à savoir l'exposé des motifs et le projet de loi de règlement lui-même.

L'exposé des motifs comprend les points suivants :

- l'analyse de l'environnement économique en 2018;
- l'analyse des autorisations budgétaires ;
- l'analyse de l'exécution du budget;
- la situation de la dette de l'Etat ;
- la situation des résultats des programmes ;
- les comptes et états financiers de l'Etat;
- l'analyse des critères de convergence de l'UEMOA;
- l'analyse de quelques ratios de gestion;

- les difficultés et les perspectives.

Quant au projet de loi de règlement, il arrête le montant définitif des dépenses et des recettes de l'État, ratifie les opérations règlementaires ayant affecté l'exécution du budget, fixe le résultat définitif des lois de finances.

# **PREMIERE PARTIE:**

# **EXPOSE DES MOTIFS**

#### I. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

L'exécution des lois de finances de l'exercice 2018 a été marquée par une accélération de la croissance économique mondiale aussi bien dans les pays avancés que dans les pays émergents et les pays en développement. Déclenchée en 2017, cette accélération est soutenue principalement par les échanges commerciaux et la production industrielle. Cependant, elle s'est stabilisée en cours d'année 2018 en raison des effets négatifs des mesures commerciales prises par les Etats Unis, du durcissement des conditions financières, des tensions géopolitiques et de l'augmentation des factures d'importation de pétrole pour certains pays émergents et pays en développement. Ainsi, la croissance économique mondiale s'est établie à 3,7% en 2018 comme en 2017.

L'inflation globale s'est accrue en 2018 aussi bien dans les pays avancés que dans les pays émergents et les pays en développement.

En effet, l'inflation globale des pays avancés est passée de 1,7% en 2017 à 2% en 2018 soit une progression de 0,3 point. Celle des pays émergents et des pays en développement est passée de 4,2% en 2017 à 5% en 2018 soit une hausse de 0,8 point<sup>1</sup>.

Au niveau sous régional, particulièrement dans l'espace UEMOA, la croissance économique est demeurée statique à 6,7% en 2018 comme en 2017 en liaison principalement avec l'essor des activités commerciales et manufacturières ainsi que celui des bâtiments et travaux publics.

S'agissant de l'inflation, le taux, en glissement annuel, s'est établi à 0,9% au troisième trimestre 2018 contre 0,7% au trimestre précédent. Cette évolution du niveau général des prix s'explique par la hausse des prix des denrées alimentaires.

Au plan national, l'activité économique s'est déroulée dans un contexte marqué par une campagne agricole assez favorable, une situation sécuritaire difficile et une poursuite des revendications sociales. En dépit de ces contraintes, l'économie nationale a enregistré une croissance appréciable en 2018.

En effet, le taux de croissance du PIB réel a été de 6,6% en 2018 contre 6,3% en 2017. Cette croissance a été tirée par l'ensemble des secteurs<sup>2</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> DGEP, IAP 2018

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> idem

Ainsi, l'agriculture alimentaire représente 14,4% du PIB, l'industrie extractive 9,0% du PIB et l'égrenage du coton 0,6% du PIB. Le taux de pression fiscale quant à lui s'est élevé à 17,4% du PIB nominal en 2018 contre 16,5% en 2017<sup>3</sup>.

L'inflation en 2018 se chiffre à 1,1% contre 0,4% en 2017. Cette hausse est essentiellement liée à l'augmentation des prix des produits alimentaires.

Par ailleurs, au plan de la coopération financière, l'exécution du Budget de l'Etat, exercice 2018, a été marquée par le rappel des deux principales exigences à savoir :

- le respect des critères de convergence notamment celui lié au déficit global rapporté au PIB nominal dont le taux est fixé au maximum à -3%. Un engagement des chefs d'Etat de l'UEMOA a été pris dans ce sens pour qu'à l'échéance 2019, ce taux soit respecté par l'ensemble des pays membres.
- la bonne gestion des finances publiques dans le cadre des négociations pour la conclusion d'un nouveau programme de facilités élargies de crédit avec le Fonds Monétaire International (FMI) à partir de 2018.

Dans cette dynamique de renforcement de l'efficacité de l'exécution budgétaire, la mise en place du budget a été suivie immédiatement d'une régulation des crédits budgétaires à concurrence de 15% des prévisions de recettes ordinaires qui s'élevaient à 1 760, 78 milliards de FCFA, soit 264, 12 milliards de FCFA.

En outre, la revue à mi-parcours de l'exécution du Budget de l'Etat, exercice 2018 a permis d'analyser l'exécution globale du budget de l'Etat aussi bien en recettes qu'en dépenses, d'anticiper sur les difficultés par la prise de mesures correctives en vue d'améliorer la qualité de l'exécution budgétaire. Elle a abouti à l'adoption de la loi n°039-2018/AN du 13 novembre 2018 portant loi de finances rectificative de la loi de finances initiale pour l'exécution du Budget de l'Etat, exercice 2018.

Les opérations intervenues lors de la clôture de l'exercice budgétaire 2018 ont conduit à la prise d'actes modificatifs du budget de l'Etat consistant en l'annulation (arrêté n°2018-052/MINEFID/SG/DGB/DPB/SEB du 31/12/2018 portant annulation de crédits budgétaires, exercice 2018) et en l'ouverture de crédits (décret n°2018-1272/PRES/PM/MINEFID du 31 décembre 2018 portant ouverture de crédits au budget de

\_

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> BAD, perspectives économiques en Afrique en 2019.

l'Etat, exercice 2018 à titre d'avances) ayant permis la prise en charge de certaines dépenses urgentes.

L'ensemble des facteurs ci-dessus mentionnés ayant marqué l'exécution du Budget de l'Etat, exercice 2018 est traduit dans le présent projet de loi de règlement.

#### II. ANALYSE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

#### A- Budget général

Le budget de l'Etat est un document portant sur une évaluation prospective des recettes et des dépenses pour une année. Il est à la fois un acte de prévision et d'autorisation.

L'autorisation budgétaire est l'acte par lequel l'Assemblée nationale autorise le Gouvernement à percevoir des recettes et à exécuter des dépenses pour une année donnée.

A cet effet, elle conditionne l'exécution des recettes et des dépenses de l'Etat. Cette autorisation est matérialisée par une loi de finances.

En matière de recettes, elle traduit une contrainte pour l'exécutif de ne percevoir que les recettes prévues par les lois de finances.

En matière de dépenses, l'autorisation budgétaire a un caractère intrinsèquement limitatif en ce sens que le montant de la dépense ne saurait être supérieur aux crédits inscrits sur la ligne budgétaire, à l'exception des charges financières de la dette pour lesquelles cette autorisation revêt un caractère évaluatif. Ce principe est atténué par des aménagements d'origine réglementaire qui répondent à une logique d'efficacité.

Ainsi, la loi N°052-2017/AN du 27 novembre 2017 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2018 a été modifiée par la loi N°039-2018/AN du 13 novembre 2018 portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2018.

Des mouvements de crédits budgétaires sont également intervenus pour modifier les prévisions budgétaires par des arrêtés de virements et d'annulation ainsi qu'un décret d'avances.

#### 1- Situation des autorisations des recettes

La situation définitive des prévisions de recettes se présente comme suit :

<u>Tableau 1:</u> Situation des autorisations des recettes du budget général de l'exercice 2018 (en FCFA)

| INTITULE                      | LFI  | LFR               | MODIFICATION    | S REGLEMENTAIRES  | PREVISIONS DEFINITIVES | Ecart            | Taux de variation       |
|-------------------------------|--|-------------------|-----------------|-------------------|------------------------|------------------|-------------------------|
|                               | (1)  | (2)               | ANNULATIONS (3) | OUVERTURES<br>(4) | (5)=(2)-(3)+(4)        | (6) = (5) - (1)  | (en %)<br>(6)*100 / (1) |
|                               |  |                   |                 |                   |                        |                  |                         |
| RECETTES ORDINAIRES           | 1 760 779 661 000                              | 1 503 652 084 000 | -               | -                 | 1 503 652 084 000      | -257 127 577 000 | -14,60                  |
| Vente de produits et services | 3 370 000 000                                  | 3 370 000 000     | -               | -                 | 3 370 000 000          | -                | 0,00                    |
| Recettes fiscales             | 1 607 979 612 000                              | 1 313 894 115 000 | -               | -                 | 1 313 894 115 000      | -294 085 497 000 | -18,29                  |
| Recettes non fiscales         | 148 670 744 000                                | 158 670 744 000   | -               | -                 | 158 670 744 000        | 10 000 000 000   | 6,73                    |
| Recettes en capital           | -  | -                 | -               | -                 | -                      | -                | -                       |
| Produits financiers           | 759 305 000                                    | 759 305 000       | -               | -                 | 759 305 000            | -                | 0,00                    |
| Recettes exceptionnelles      | -  | 26 957 920 000    | -               | -                 | 26 957 920 000         | 26 957 920 000   | -                       |
| ·                             | <u>.                                      </u> |                   |                 |                   |                        |                  |                         |
| RECETTES<br>EXTRAORDINAIRES   | 257 375 299 000                                | 292 271 037 000   |                 |                   | 292 271 037 000        | 34 895 738 000   | 13,56                   |
| Dons programmes et legs       | 83 158 154 000                                 | 118 053 892 000   | -               | -                 | 118 053 892 000        | 34 895 738 000   | 41,96                   |
| Dons projets et legs          | 174 217 145 000                                | 174 217 145 000   | -               | -                 | 174 217 145 000        | -                | 0,00                    |
| ·                             | <u>.</u>                                       |                   |                 |                   | ·                      |                  |                         |
| TOTAL GENERAL                 | 2 018 154 960 000                              | 1 795 923 121 000 | -               | -                 | 1 795 923 121 000      | -222 231 839 000 | -11,01                  |

**Source** : DGB, lois de finances exercice 2018

Les prévisions de recettes du budget général, exercice 2018 établies à deux mille dix-huit milliards cent cinquante-quatre millions neuf cent soixante mille (2 018 154 960 000) francs CFA dans la loi de finances initiale (LFI) sont passées à mille sept cent quatre-vingt-quinze milliards neuf cent vingt trois millions cent vingt et un mille (1 795 923 121 000) francs CFA dans la loi de finances rectificative (LFR), soit une baisse de deux cent vingt deux milliards deux cent trente un millions huit cent trente-neuf mille (222 231 839 000) francs CFA en valeur absolue, correspondant à un taux de régression de 11,01%. Cette baisse s'explique essentiellement par une diminution du montant des recettes fiscales de deux cent quatre-vingt-quatorze milliards quatre-vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille (294 085 497 000) francs CFA. Elle a été atténuée par une ouverture de crédits sur les recettes non fiscales et les dons programmes et legs respectivement de dix milliards (10 000 000 000) de francs CFA et trente-quatre milliards huit cent quatre-vingt-quinze millions sept cent trente-huit mille (34 895 738 000) francs CFA.

Les montants des recettes ordinaires sont passés de mille sept cent soixante milliards sept cent soixante-dix-neuf millions six cent soixante un mille ( 1 760 779 661 000) francs CFA à mille cinq cent trois milliards six cent cinquante-deux millions quatre-vingt-quatre mille (1 503 652 084 000) francs CFA, soit un taux de régression de 14,60%, correspondant à deux cent cinquante-sept milliards cent vingt-sept millions cinq cent soixante-dix-sept mille (257 127 577 000) francs CFA en valeur absolue. Cette baisse est essentiellement imputable aux recettes fiscales qui ont connu une diminution de deux cent quatre-vingt-quatorze milliards quatre-vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille (294 085 497 000) francs CFA.

Quant aux recettes extraordinaires, elles sont passées de deux cent cinquante-sept milliards trois cent soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille (257 375 299 000) francs CFA à deux cent quatre-vingt-douze milliards deux cent soixante-onze millions trente-sept mille (292 271 037 000) francs CFA correspondant à une augmentation de trente-quatre milliards huit cent quatre-vingt-quinze millions sept cent trente-huit mille (34 895 738 000) francs CFA en valeur absolue, d'où un taux d'accroissement de 13,56%.

Cette hausse est due à une ouverture de crédits au niveau des dons programmes et legs d'un montant de trente-quatre milliards huit cent quatre-vingt-quinze millions sept cent trente-huit mille (34 895 738 000) francs CFA.

#### 2- Situation des autorisations des dépenses

La situation définitive des prévisions de dépenses est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 2: Situation des autorisations des dépenses du budget général de l'exercice 2018 (en FCFA)

|   | LFI               | LFR 1             | Modifications r | èglementaires   | Prévisions définitives | Foomt            | Ta 0/       |
|---|-------------------|-------------------|-----------------|-----------------|------------------------|------------------|-------------|
| INTITULES                                   | LFI               | LFK I             | Annulations     | Ouvertures      | Previsions definitives | Ecart            | Taux %      |
|   | (1)               | (2)               | (3)             | (4)             | (5)=(2)-(3)+(4)        | (6)=(5)-(1)      | (6)/(1)*100 |
| Crédits de paiements (CP)                   |                   |                   |                 |                 |                        |                  |             |
| Dépenses ordinaires (I)                     | 1 342 500 841 000 | 1 375 879 699 000 | 58 412 406 954  | 95 997 937 096  | 1 413 465 229 142      | 70 964 388 142   | 5,29        |
| Charges financières de la dette             | 99 710 000 000    | 99 710 000 000    | 0               | 0               | 99 710 000 000         | 0                | 0,00        |
| Dépenses de personnel                       | 630 730 841 000   | 700 000 000 000   | 0               | 5 516 167 000   | 705 516 167 000        | 74 785 326 000   | 11,86       |
| Dépenses d'acquisition de biens et services | 151 800 000 000   | 151 630 497 000   | 20 216 682 449  | 67 139 312 314  | 198 553 126 865        | 46 753 126 865   | 30,80       |
| Dépenses de transferts courants             | 459 760 000 000   | 424 039 202 000   | 38 195 724 505  | 23 342 457 782  | 409 185 935 277        | -50 574 064 723  | -11,00      |
| Dépenses en atténuation des recettes        | 500 000 000       | 500 000 000       | 0               | 0               | 500 000 000            | 0                | 0,00        |
| Dépenses en capital (II)                    | 1 098 817 145 000 | 816 053 422 000   | 144 815 331 113 | 107 229 800 971 | 778 467 891 858        | -320 349 253 142 | -29,15      |
| Investissements exécutés par l'Etat         | 1 086 317 145 000 | 790 553 422 000   | 144 815 331 113 | 107 229 800 971 | 752 967 891 858        | -333 349 253 142 | -30,69      |
| Etat  | 777 656 250 000   | 481 892 527 000   | 144 805 631 113 | 107 229 800 971 | 444 316 696 858        | -333 339 553 142 | -42,86      |
| Subventions                                 | 174 217 145 000   | 174 217 145 000   | 9 700 000       | 0               | 174 207 445 000        | -9 700 000       | -0,01       |
| Prêts                                       | 134 443 750 000   | 134 443 750 000   | 0               | 0               | 134 443 750 000        | 0                | 0,00        |
| Transferts en capital                       | 12 500 000 000    | 25 500 000 000    | 0               | 0               | 25 500 000 000         | 13 000 000 000   | 104,00      |
| TOTAL DES CP (I+II)                         | 2 441 317 986 000 | 2 191 933 121 000 | 203 227 738 067 | 203 227 738 067 | 2 191 933 121 000      | -249 384 865 000 | -10,22      |
| Autorisations d'engagements (AE)            |                   |                   |                 |                 |                        |                  |             |
| Dépenses en capital                         | 1 195 631 327 000 | 1 222 768 131 000 | 79 334 641 245  | 79 334 641 245  | 1 222 768 131 000      | 27 136 804 000   | 2,27        |
| Investissements exécutés par l'Etat         | 1 183 131 327 000 | 1 190 268 131 000 | 79 334 641 245  | 79 334 641 245  | 1 190 268 131 000      | 7 136 804 000    | 0,60        |
| Etat  | 842 181 885 000   | 849 318 689 000   | 79 334 641 245  | 79 334 641 245  | 849 318 689 000        | 7 136 804 000    | 0,85        |
| Subventions                                 | 100 409 031 000   | 100 409 031 000   | 0               | 0               | 100 409 031 000        | 0                | 0,00        |
| Prêts                                       | 240 540 411 000   | 240 540 411 000   | 0               | 0               | 240 540 411 000        | 0                | 0,00        |
| Transferts en capital                       | 12 500 000 000    | 32 500 000 000    | 0               | 0               | 32 500 000 000         | 20 000 000 000   | 160,00      |
| TOTAL DES AE                                | 1 195 631 327 000 | 1 222 768 131 000 | 79 334 641 245  | 79 334 641 245  | 1 222 768 131 000      | 27 136 804 000   | 2,27        |

Source : DGB, lois de finances et cadre de clôture exercice 2018

# 2-1. Modifications prises en compte par la loi de finances rectificative (LFR), exercice 2018

#### 2-1-1. Au titre des crédits de paiement

En terme de crédits de paiement, les prévisions des dépenses du budget général, exercice 2018, initialement établies à deux mille quatre cent quarante un milliards trois cent dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-six mille (2 441 317 986 000) francs CFA sont passées à deux mille cent quatre-vingt-onze milliards neuf cent trente-trois millions cent vingt un mille (2 191 933 121 000) francs CFA, soit une baisse de deux cent quarante-neuf milliards trois cent quatre-vingt-quatre millions huit cent soixante-cinq mille (249 384 865 000) francs CFA en valeur absolue, correspondant à un taux de régression de 10,22%.

#### a. Dépenses ordinaires

Les prévisions de crédits de paiement des dépenses ordinaires, exercice 2018 sont passées de mille trois cent quarante-deux milliards cinq cent millions huit cent quarante un mille (1 342 500 841 000) francs CFA à mille quatre cent treize milliards quatre cent soixante cinq millions deux cent vingt neuf mille cent quarante-deux (1 413 465 229 142) francs CFA, soit une hausse de soixante dix milliards neuf cent soixante quatre millions trois cent quatre vingt huit mille cent quarante deux (70 964 388 142) francs CFA en valeur absolue, correspondant à un taux d'accroissement de 5,29%. Cette hausse s'explique essentiellement par une augmentation significative des prévisions des dépenses de personnel et celles d'acquisitions des biens et services respectivement de soixante-quatorze milliards sept cent quatre-vingt-cinq millions trois cent vingt-six mille (74 785 326 000) francs CFA et de quarante six milliards sept cent cinquante trois millions cent vingt six mille huit cent soixante cinq (46 753 126 865) francs CFA. Elle a été atténuée par une diminution des prévisions des transferts courants d'un montant de cinquante milliards cinq cent soixante quatorze millions soixante quatre mille sept cent vingt trois (50 574 064 723) francs CFA.

#### b. Dépenses en capital

Les prévisions de crédits de paiement des dépenses en capital, exercice 2018 sont passées de mille quatre-vingt-dix-huit milliards huit cent dix-sept millions cent quarante-cinq mille (1 098 817 145 000) francs CFA à sept cent soixante dix huit milliards quatre cent soixante sept millions huit cent quatre vingt onze mille huit cent cinquante huit (778 467 891 858) francs CFA, soit une baisse de trois cent vingt milliards trois cent quarante neuf millions deux

cent cinquante trois mille cent quarante deux (320 349 253 142) francs CFA en valeur absolue, correspondant à un taux de régression de 29,15%.

Cette baisse s'explique essentiellement par une réduction des prévisions des dépenses d'investissement exécutées par l'Etat d'un montant de trois cent trente trois milliards trois cent quarante neuf millions deux cent cinquante trois mille cent quarante deux (333 349 253 142) francs CFA malgré une augmentation des prévisions des transferts en capital d'un montant de treize milliards (13 000 000 000) de francs CFA.

#### 2-1-2. Au titre des autorisations d'engagement

En termes d'autorisation d'engagement, les prévisions des dépenses du budget général, exercice 2018 sont passées de mille cent quatre-vingt-quinze milliards six cent trente un millions trois cent vingt-sept mille (1 195 631 327 000) francs CFA à mille deux cent vingt-deux milliards sept cent soixante-huit millions cent trente un mille (1 222 768 131 000) francs CFA, soit une hausse de vingt-sept milliards cent trente-six millions huit cent quatre mille (27 136 804 000) francs CFA en valeur absolue, correspondant à un taux d'accroissement de 2,27%. En effet, les prévisions des investissements exécutés par l'Etat et celles des transferts en capital ont connu une hausse respectivement de sept milliards cent trente-six millions huit cent quatre mille (7 136 804 000) francs CFA et de vingt milliards (20 000 000 000) de francs CFA.

#### 2-2. Modifications opérées par voie règlementaire

Les modifications des prévisions initiales sont encadrées par les dispositions des articles 17 et 23 à 28 de la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances (LOLF).

L'article 17 de la LOLF stipule que «... à l'intérieur d'un même programme, les ordonnateurs peuvent, en cours d'exécution, modifier la nature des crédits pour les utiliser, s'ils sont libres d'emploi dans les cas ci-après :

- des crédits de personnel pour majorer les crédits de biens et services, de transfert ou d'investissement;
- des crédits de biens et services et de transfert pour majorer les crédits d'investissement.

Ces modifications sont décidées par arrêté du ministre concerné. Il en informe le ministre chargé des finances. ».

Quant à l'article 23, il stipule : « Des transferts et des virements de crédits peuvent, en cours d'exercice, modifier la répartition des crédits budgétaires entre programmes. Les transferts

de crédits modifient la répartition des crédits budgétaires entre programmes de ministères distincts. Ils sont autorisés par décret pris en conseil des ministres sur rapport conjoint du ministre chargé des finances et des ministres concernés.

Les virements de crédits modifient la répartition des crédits budgétaires entre les programmes d'un même ministère. S'ils ne changent pas la nature de la dépense selon les catégories définies à l'alinéa 7 de l'article 14 de la présente loi organique, ils sont pris par arrêté conjoint du ministre intéressé et du ministre chargé des finances. Dans le cas contraire, ils sont autorisés par décret sur rapport conjoint du ministre chargé des finances et du ministre concerné.

Le montant annuel cumulé des virements et transferts affectant un programme ne peut dépasser dix pour cent des crédits votés de ce programme ».

Les principes de fongibilité, de transferts et de virements de crédits ont été respectés à travers les différents décrets et arrêtés pris au cours de l'exercice budgétaire 2018 pour réaménager les crédits du budget de l'Etat.

L'exécution du budget de l'Etat, exercice 2018 n'a pas connu de transferts de crédits.

Les actes règlementaires intervenus après la loi de finances rectificative portent sur un montant global des prévisions des crédits de paiement de deux cent trois milliards deux cent vingt sept millions sept cent trente huit mille soixante sept (203 227 738 067) francs CFA aussi bien en annulation qu'en ouverture de crédits.

Le montant global des prévisions des autorisations d'engagement n'a pas connu d'évolution. En effet, le montant des autorisations d'engagement est demeuré stable après la loi de finances rectificative.

#### B- Comptes d'affectation spéciale

#### 1- Situation des prévisions de recettes des comptes d'affectation spéciale

Les prévisions de recettes des comptes d'affectation spéciale sont présentées dans le tableau ci-après :

<u>Tableau 3:</u> Situation des autorisations des recettes des comptes d'affectation spéciale (CAS) de l'exercice 2018 (en FCFA)

|          |               |  |                |                                  | Recti                               | ficatif     |                        |                | Taux de              |
|----------|---------------|--|----------------|----------------------------------|-------------------------------------|-------------|------------------------|----------------|----------------------|
| N° Prog. | N° de cpte    | Intitulé CAS   | LFI            | LFR 1                            | Annulations                         | Ouvertures  | Prévisions définitives | Ecart          | variation (en<br>%)  |
|          |               |  | (1)            | (2)                              | (3)                                 | (4)         | (5)=(2)-(3)+(4)        | (6)=(5)-(1)    | (7) =<br>(6)*100/(2) |
| 125      | 372.15        | Plan d'action de la stratégie<br>nationale de microfinance             | 750 000 000    | 750 000 000                      |                                     | -           | 750 000 000            | -              | 0,00                 |
| 126      | 372.14        | Fonds de soutien au<br>développement de l'enseignement<br>de base      | 13 631 382 000 | 18 379 660 000                   |                                     |             | 36,75                  |                |                      |
| 127      | 372.11        | Cantines scolaires du secondaire                                       | 114 545 000    | 560 534 000                      | 560 534 000 560 534 000 445 989 000 |             | 389,36                 |                |                      |
| 128      | 372.12        | Fonds d'appui au développement<br>du système de santé                  | 45 695 000     | 695 000 102 449 000 - 102 449 00 |                                     | 102 449 000 | 56 754 000             | 124,20         |                      |
| 129      | 372.16        | Fonds de soutien à la<br>modernisation de l'administration<br>publique | 4 780 712 000  | 11 188 248 000                   | -                                   | -           | 11 188 248 000         | 6 407 536 000  | 134,03               |
| 130      | 372.13        | Opération lotissement centres<br>urbains et ruraux au Burkina Faso     | 803 180 000    | 803 180 000                      | -                                   | -           | 803 180 000            | -              | 0,00                 |
| 131      | 372.17        | Fonds de développement de la statistique                               | 9 771 185 000  | 13 073 055 000                   | -                                   | -           | 13 073 055 000         | 3 301 870 000  | 33,79                |
| 132      | 372.18        | Cadastre Fiscal  | 210 000 000    | 210 000 000                      | -                                   | -           | 210 000 000            | -              | 0,00                 |
| 142      | 372.19        | Remboursement crédits TVA  | -              | 48 105 885 000                   | -                                   | -           | 48 105 885 000         | 48 105 885 000 |                      |
| 143      | 372.20        | Approvisionnement en Eau et<br>Assainissement                          | -              | 12 623 566 000                   | -                                   | -           | 12 623 566 000         | 12 623 566 000 |                      |
|          | TOTAL GENERAL |  |                | 105 796 577 000                  | 539 377 473                         | 801 128 473 | 106 058 328 000        | 75 951 629 000 | 252,27               |

**Source** : *DGB*, lois de finances et cadre de clôture exercice 2018

Les prévisions des recettes des comptes d'affectation spéciale, exercice 2018 sont passées de trente milliards cent six millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille (30 106 699 000) francs CFA à cent six milliards cinquante huit millions trois cent vingt huit mille (106 058 328 000) francs CFA, soit une hausse de soixante-quinze milliards neuf cent cinquante un millions six cent vingt-neuf mille (75 951 629 000) francs CFA en valeur absolue, correspondant à un taux d'accroissement de 252,27%. Cette hausse s'explique par la création des comptes « Remboursement crédit TVA » et « Approvisionnement en eau et assainissement » de montants respectifs de quarante huit milliards cent cinq millions huit cent quatre vingt cinq mille (48 105 885 000) francs CFA et de douze milliards six cent vingt trois millions cinq cent soixante six mille (12 623 566 000) francs CFA. En outre, les prévisions des comptes « Fonds de soutien à la modernisation de l'administration publique » et « Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base » connaissent une augmentation respectivement de six milliards quatre cent sept millions cinq cent trente six mille (6 407 536 000) francs CFA et de cinq milliards dix millions vingt neuf mille (5 010 029 000) francs CFA.

#### 2. Situation des prévisions de dépenses des comptes d'affectation spéciale

Tableau 4: Situation des autorisations des dépenses des comptes d'affectation spéciale (CAS) de l'exercice 2018 (en FCFA)

| <u>rabieau</u> | ableau 4: Situation des autorisations des dépenses des comptes d'affectation spéciale (CAS) de l'exercice 2018 (en FCFA) |  |                |                  |               |             |                           |                |                      |  |  |  |
|----------------|--|--|----------------|------------------|---------------|-------------|---------------------------|----------------|----------------------|--|--|--|
|                |  |  |                |                  | Rectifi       | catifs      | Duérriciono               |                | Taux de              |  |  |  |
| N°<br>Prog.    | N° de<br>cpte  | Intitulé CAS   | LFI            | LFR 1            | Annulations   | Ouvertures  | Prévisions<br>définitives | Ecart          | variation<br>(en %)  |  |  |  |
|                |  |  | (1)            | (2)              | (3)           | (4)         | (5)                       | (6)=(5)-(1)    | (7) =<br>(6)*100/(2) |  |  |  |
|                |  |  |                | CRÉDITS DE PAIE  | MENT (CP)     |             |                           |                |                      |  |  |  |
| 125            | 372.15   | Plan d'action de la stratégie nationale de microfinance            | 750 000 000    | 750 000 000      | -             | -           | 750 000 000               | 0              | 0,00                 |  |  |  |
| 126            | 372.14   | Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base        | 13 631 382 000 | 18 379 660 000   | 539 377 473   | 801 128 473 | 18 641 411 000            | 5 010 029 000  | 36,75                |  |  |  |
| 127            | 372.11   | Cantines scolaires du secondaire                                   | 114 545 000    | 560 534 000      | -             | -           | 560 534 000               | 445 989 000    | 389,36               |  |  |  |
| 128            | 372.12   | Fonds d'appui au développement du système de santé                 | 45 695 000     | 102 449 000      | -             | -           | 102 449 000               | 56 754 000     | 124,20               |  |  |  |
| 129            | 372.16   | Fonds de soutien à la modernisation de l'administration publique   | 4 780 712 000  | 11 188 248 000   | -             | -           | 11 188 248 000            | 6 407 536 000  | 134,03               |  |  |  |
| 130            | 372.13   | Opération lotissement centres<br>urbains et ruraux au Burkina Faso | 803 180 000    | 803 180 000      | 1             | -           | 803 180 000               | 0              | 0,00                 |  |  |  |
| 131            | 372.17   | Fonds de développement de la statistique                           | 9 771 185 000  | 13 073 055 000   | -             | -           | 13 073 055 000            | 3 301 870 000  | 33,79                |  |  |  |
| 132            | 372.18   | Cadastre Fiscal  | 210 000 000    | 210 000 000      | -             | -           | 210 000 000               | 0              | 0,00                 |  |  |  |
| 142            | 372.19   | Remboursement crédits TVA  | -              | 48 105 885 000   | -             | -           | 48 105 885 000            | 48 105 885 000 |                      |  |  |  |
| 143            | 372.20   | Approvisionnement en Eau et<br>Assainissement                      | 1              | 12 623 566 000   | -             | -           | 12 623 566 000            | 12 623 566 000 |                      |  |  |  |
|                |  | TOTAL CP   | 30 106 699 000 | 105 796 577 000  | 539 377 473   | 801 128 473 | 106 058 328 000           | 75 951 629 000 | 252,27               |  |  |  |
|                |  |  | AUTO           | PRISATIONS D'ENG | AGEMENTS (AE) |             |                           |                |                      |  |  |  |
| 125            | 372.15   | Plan d'action de la stratégie nationale de microfinance            | 1              | 1                | 1             | -           | 0                         | 0              |                      |  |  |  |
| 126            | 372.14   | Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base        | 2 421 590 000  | 5 471 162 000    | -             | -           | 5 471 162 000             | 3 049 572 000  | 125,93               |  |  |  |
| 127            | 372.11   | Cantines scolaires du secondaire                                   | 4 000 000      | 391 734 000      | -             | -           | 391 734 000               | 387 734 000    | 9693,35              |  |  |  |
| 128            | 372.12   | Fonds d'appui au développement du système de santé                 | 25 695 000     | 25 695 000       | -             | -           | 25 695 000                | 0              | 0,00                 |  |  |  |
| 129            | 372.16   | Fonds de soutien à la modernisation de l'administration publique   | 1 571 359 000  | 5 680 159 000    | -             | -           | 5 680 159 000             | 4 108 800 000  | 261,48               |  |  |  |

|             |               |  |               |                | Rectifi     | catifs     | Prévisions     |                | Taux de              |
|-------------|---------------|--|---------------|----------------|-------------|------------|----------------|----------------|----------------------|
| N°<br>Prog. | N° de<br>cpte | Intitulé CAS   | LFI           | LFR 1          | Annulations | Ouvertures | définitives    | Ecart          | variation<br>(en %)  |
| 110g.       | - sg. sp.     |  | (1)           | (2)            | (3)         | (4)        | (5)            | (6)=(5)-(1)    | (7) =<br>(6)*100/(2) |
| 130         | 372.13        | Opération lotissement centres<br>urbains et ruraux au Burkina Faso | 298 000 000   | 298 000 000    | -           | -          | 298 000 000    | 0              | 0,00                 |
| 131         | 372.17        | Fonds de développement de la statistique                           | 149 180 000   | 797 830 000    | 1           | 1          | 797 830 000    | 648 650 000    | 434,81               |
| 132         | 372.18        | Cadastre Fiscal  | 125 000 000   | 125 000 000    | -           | -          | 125 000 000    | 0              | 0,00                 |
| 142         | 372.19        | Remboursement crédits TVA  | -             | -              | -           | -          | 0              | 0              |                      |
| 143         | 372.20        | Approvisionnement en Eau et<br>Assainissement                      | -             | 7 655 875 000  |             |            | 7 655 875 000  | 7 655 875 000  |                      |
|             |               | TOTAL AE   | 4 594 824 000 | 20 445 455 000 | 0           | 0          | 20 445 455 000 | 15 850 631 000 | 344,97               |

Source: DGB, lois de finances et cadre de clôture exercice 2018

# 2-1. Modifications prises en compte par la loi de finances rectificative (LFR), exercice 2018

#### 2-1-1. Au titre des crédits de paiement

Au niveau des crédits de paiement, les prévisions des dépenses des comptes d'affectation spéciale, exercice 2018 sont passées de trente milliards cent six millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille (30 106 699 000) francs CFA à cent six milliards cinquante huit millions trois cent vingt huit mille (106 058 328 000) francs CFA, soit une hausse de soixante-quinze milliards neuf cent cinquante un millions six cent vingt-neuf mille (75 951 629 000) francs CFA en valeur absolue, correspondant à un taux d'accroissement de 252,27%. Cette hausse s'explique par la création des comptes « Remboursement crédit TVA » et « Approvisionnement en eau et assainissement » de montants respectifs de quarante huit milliards cent cinq millions huit cent quatre vingt cinq mille (48 105 885 000) francs CFA et de douze milliards six cent vingt trois millions cinq cent soixante six mille (12 623 566 000) francs CFA. En outre, les prévisions des comptes « Fonds de soutien à la modernisation de l'administration publique » et « Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base » connaissent une augmentation respectivement de six milliards quatre cent sept millions cinq cent trente six mille (6 407 536 000) francs CFA et de cinq milliards dix millions vingt neuf mille (5 010 029 000) francs CFA.

#### 2-1-2. Au titre des autorisations d'engagement

Au niveau des autorisations d'engagement, les prévisions des dépenses des comptes d'affectation spéciale, exercice 2018 sont passées de quatre milliards cinq cent quatre-vingt-quatorze millions huit cent-vingt-quatre mille (4 594 824 000) francs CFA à vingt milliards quatre cent quarante-cinq millions quatre cent cinquante-cinq mille (20 445 455 000) francs CFA, soit une hausse de quinze milliards huit cent cinquante millions six cent trente un mille (15 850 631 000) francs CFA en valeur absolue, correspondant à un taux d'accroissement de 344,97%. Ce fort taux s'explique d'une part, par l'accroissement des prévisions des comptes « Soutien au développement de l'éducation de base » et « Soutien à la modernisation de l'administration publique » respectivement de trois milliards quarante-neuf millions cinq cent soixante-douze mille (3 049 572 000) francs CFA et de quatre milliards cent huit millions huit cent mille (4 108 800 000) francs CFA et d'autre part, par la création du compte « Approvisionnement en eau et assainissement » d'un montant de sept milliard six cent soixante cinq millions huit cent soixante quinze mille (7 665 875 000) francs CFA.

## **C- Budgets annexes**

Il n'y a pas eu de budgets annexes au cours de l'exercice 2018

### III. ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

Est examinée ci-après l'exécution :

- du budget général ;
- des comptes spéciaux du Trésor;
- des opérations de trésorerie.

## A- Budget général

L'analyse de l'exécution concerne aussi bien les recettes que les dépenses.

## 1- Analyse des recettes

<u>Tableau 5:</u> Situation d'exécution des recettes du budget général de l'exercice 2018 (en FCFA)

|                             | PREVISIONS        |                   | RESTE A         |                   | EMISSIONS         |                     |                   | T.                | AUX en % |             |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|----------|-------------|
| INTITULES                   | DEFINITIVES       | EMISSIONS 2018    | RECOUVER 2017   | TOTAL             | PEC DANS CIR      | NON PEC DANS<br>CIR | RECOUVREMENTS     | EMISSIO<br>N 2018 | RECOUV   | REAL.       |
|                             | (1)               | (2)               | (3)             | (4)=(2)+(3)       | (5)               | (6)                 | (7)               | (2)/(1)           | (7)/(5)  | (7)/(1<br>) |
|                             |                   |                   |                 |                   |                   |                     |                   |                   |          |             |
| RECETTES ORDINAIRES         | 1 503 652 084 000 | 1 527 046 736 138 | 837 774 798 951 | 2 364 821 535 089 | 1 527 046 736 138 | 0                   | 1 439 907 802 167 | 101,56            | 94,29    | 95,76       |
| Vente de produits           | 3 370 000 000     | 3 210 000 000     | 0               | 3 210 000 000     | 3 210 000 000     | 0                   | 3 210 000 000     | 95,25             | 100,00   | 95,25       |
| Recettes fiscales           | 1 313 894 115 000 | 1 339 778 896 069 | 836 725 735 418 | 2 176 504 631 487 | 1 339 778 896 069 | 0                   | 1 252 639 962 098 | 101,97            | 93,50    | 95,34       |
| Recettes non fiscales       | 158 670 744 000   | 144 805 575 242   | 832 871 396     | 145 638 446 638   | 144 805 575 242   | 0                   | 144 805 575 242   | 91,26             | 100,00   | 91,26       |
| Produits financiers         | 759 305 000       | 2 631 178 020     | 0               | 2 631 178 020     | 2 631 178 020     | 0                   | 2 631 178 020     | 346,52            | 100,00   | 346,52      |
| Recettes exceptionnelles    | 26 957 920 000    | 36 621 086 807    | 216 192 137     | 36 837 278 944    | 36 621 086 807    | 0                   | 36 621 086 807    | 135,85            | 100,00   | 135,85      |
|                             |                   |                   |                 |                   |                   |                     |                   |                   |          |             |
| RECETTES<br>EXTRAORDINAIRES | 292 271 037 000   | 215 091 036 606   | 0               | 215 091 036 606   | 151 545 336 514   | 63 545 700 092      | 151 545 336 514   | 73,59             | 100,00   | 51,85       |
| Dons projets                | 174 217 145 000   | 122 390 135 516   | 0               | 122 390 135 516   | 72 950 932 308    | 49 439 203 208      | 72 950 932 308    | 70,25             | 100,00   | 41,87       |
| Dons programmes             | 118 053 892 000   | 92 700 901 090    | 0               | 92 700 901 090    | 78 594 404 206    | 14 106 496 884      | 78 594 404 206    | 78,52             | 100,00   | 66,58       |
|                             |                   |                   |                 |                   |                   |                     |                   |                   |          |             |
| TOTAL GENERAL               | 1 795 923 121 000 | 1 742 137 772 744 | 837 774 798 951 | 2 579 912 571 695 | 1 678 592 072 652 | 63 545 700 092      | 1 591 453 138 681 | 97,01             | 94,81    | 88,61       |

**Source**: DGB, DGTCP, DGI, DGD, DGCOOP

<u>Tableau 6:</u> Situation comparée des recettes du budget général, exercices 2017 et 2018 (en FCFA)

| INTITULES                | PREVISIONS DEFINITIVES 2017 | PREVISIONS<br>DEFINITIVES 2018 | VARIATION DES<br>PREVISION (%) | EMISSIONS 2017    | EMISSIONS 2018    | VARIATION DES<br>EMISSIONS (%) |
|--------------------------|-----------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------|
|                          | (1)                         | (2)                            | (3)=((2)-(1))*100/(1)          | (4)               | (5)               | (6)= ((5)-(4))*100/(4)         |
|                          |                             |                                |                                |                   |                   |                                |
| RECETTES ORDINAIRES      | 1 444 765 000 000           | 1 503 652 084 000              | 4,08                           | 1 497 070 289 897 | 1 527 046 736 138 | 2,00                           |
| Vente de produits        | 0                           | 3 370 000 000                  |                                | 0                 | 3 210 000 000     |                                |
| Recettes fiscales        | 1 315 495 336 000           | 1 313 894 115 000              | -0,12                          | 1 333 615 008 228 | 1 339 778 896 069 | 0,46                           |
| Recettes non fiscales    | 106 345 521 000             | 158 670 744 000                | 49,20                          | 121 327 338 383   | 144 805 575 242   | 19,35                          |
| Produits financiers      | 19 172 830 000              | 759 305 000                    | -96,04                         | 27 755 752 610    | 2 631 178 020     | -90,52                         |
| Recettes exceptionnelles | 3 751 313 000               | 26 957 920 000                 | 618,63                         | 14 372 190 676    | 36 621 086 807    | 154,81                         |
|                          |                             |                                |                                |                   |                   |                                |
| RECETTES EXTRAORDINAIRES | 354 362 968 000             | 292 271 037 000                | -17,52                         | 181 144 151 095   | 215 091 036 606   | 18,74                          |
| Dons projets             | 261 436 664 000             | 174 217 145 000                | -33,36                         | 120 152 160 427   | 122 390 135 516   | 1,86                           |
| Dons programmes          | 92 926 304 000              | 118 053 892 000                | 27,04                          | 60 991 990 668    | 92 700 901 090    | 51,99                          |
|                          |                             |                                |                                |                   |                   |                                |
| TOTAL GENERAL            | 1 799 127 968 000           | 1 795 923 121 000              | -0,18                          | 1 678 214 440 992 | 1 742 137 772 744 | 3,81                           |

Source: DGB, DGTCP, DGI, DGD, DGCOOP

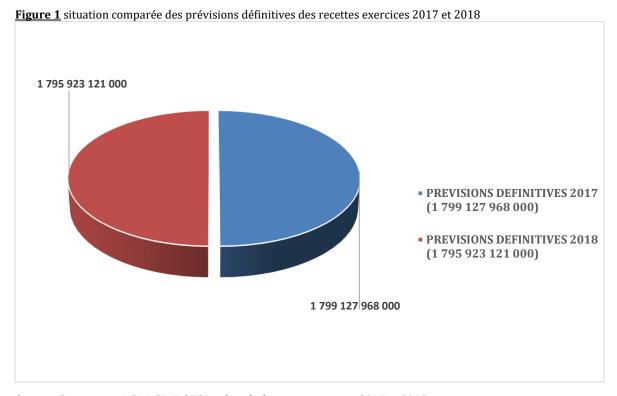
#### • Au titre des émissions

Les émissions de l'exercice 2018 se sont élevées à la somme de mille sept cent quarante-deux milliards cent trente-sept millions sept cent soixante-douze mille sept cent quarante-quatre (1 742 137 772 744) francs CFA contre la somme de mille six cent soixante-dix-huit milliards deux cent quatorze millions quatre cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-douze (1 678 214 440 992) francs CFA en 2017 soit une progression de 3,81%.

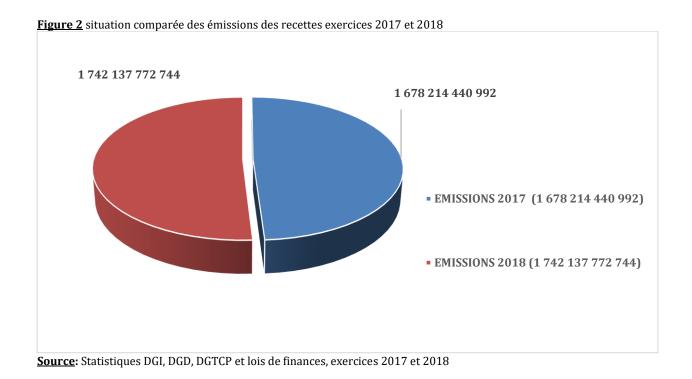
Pour ce qui est des prévisions définitives de 2018, elles s'élèvent à la somme de mille sept cent quatre-vingt-quinze milliards neuf cent vingt-trois millions cent vingt un mille (1 795 923 121 000) francs CFA contre la somme de mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf milliards cent vingt-sept millions neuf cent soixante-huit mille (1 799 127 968 000) francs CFA en 2017, soit une régression de 0,18%. Par rapport aux prévisions de 2018, il ressort un taux d'émission de 97,01% contre 93,28% en 2017.

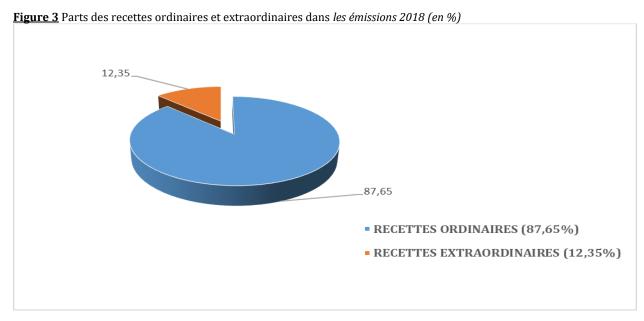
Les émissions de 2018, se composent des recettes ordinaires d'un montant de mille cinq cent vingt-sept milliards quarante-six millions sept cent trente-six mille cent trente-huit (1 527 046 736 138) francs CFA et des recettes extraordinaires d'un montant de deux cent quinze milliards quatre-vingt-onze millions trente-six mille six cent six (215 091 036 606) francs CFA.

Il convient de noter que l'émission de certaines recettes extraordinaires n'ont pas été prises en charge dans le circuit intégré des recettes (CIR). Ces recettes s'établissent à la somme de soixante trois milliards cinq cent quarante cinq millions sept cent mille quatre vingt douze (63 545 700 092) francs CFA. Il s'agit essentiellement des projets en démarrage ou en phase de clôture d'un montant de quarante-neuf milliards quatre cent trente neuf millions deux cent trois milles deux cent huit (49 439 203 208) francs CFA qui n'ont pas été prévus dans les lois de finances (LFI, LFR) et de quatorze milliards cent six millions quatre cent quatre-vingt-seize milles huit cent quatre-vingt-quatre (14 106 496 884) francs CFA au titre des appuis programmes sectoriels qui ont été virés directement sur des comptes de dépôt. Les graphiques ci-après illustrent les émissions de chaque nature de recettes.



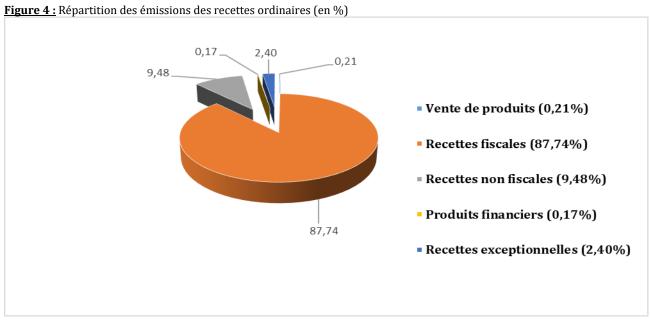
**Source:** Statistiques DGI, DGD, DGTCP et lois de finances, exercices 2017 et 2018





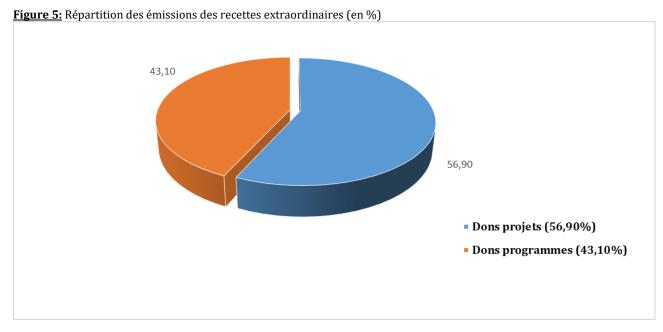
Source: Statistiques DGI, DGD, DGTCP et lois de finances, exercice 2018

Comme l'indique le graphique, les émissions des recettes ordinaires en 2018 affichent un taux de 87,65%. Quant aux émissions des recettes extraordinaires, elles représentent 12,35% des émissions totales de 2018.



**Source**: Statistiques DGI, DGD, DGTCP et lois de finances, exercice 2018

Les recettes fiscales représentent 87,74% des émissions des recettes ordinaires en 2018. Elles sont suivies des recettes non fiscales (9,48%), des recettes exceptionnelles (2,40%), des ventes de produits et services (0,21%) et des produits financiers (0,17%)



**Source:** Statistiques DGI, DGD, DGTCP et lois de finances, exercice 2018

Les dons projets s'établissent à cent vingt-deux milliards trois cent quatre-vingt-dix millions cent trente-cinq mille cinq cent seize (122 390 135 516) francs CFA, soit un taux de 56,90% des émissions des recettes extraordinaires de l'année 2018. Quant aux dons programmes, ils s'élèvent à quatre-vingt-douze milliards sept cent millions neuf cent un mille quatre-vingt-dix (92 700 901 090) francs CFA et représentent 43,10% des émissions des recettes extraordinaires de l'année 2018.

#### • Au titre des recouvrements

Les recouvrements sont passés de mille quatre cent soixante-dix-sept milliards sept cent soixante-douze millions sept cent cinquante-cinq mille quatre cent (1 477 772 755 411) francs CFA en 2017 à mille cinq cent quatre-vingt-onze milliards quatre cent cinquante-trois millions cent trente-huit mille six cent quatre-vingt-un (1 591 453 138 681) francs CFA en 2018, soit une progression de 7,69%. Les émissions cumulées de 2018 (restes à recouvrer (RAR) antérieurs+ émissions courantes) se chiffrent à deux mille cinq cent soixante-dix-neuf milliards neuf cent douze millions cinq cent soixante-onze mille six cent quatre-vingt-quinze (2 579 912 571 695) francs CFA; rapportées aux recouvrements de l'année, il ressort un taux de recouvrement de 61,69%. Comparée aux prévisions définitives, la situation de recouvrement des recettes au titre de l'exercice 2018 affiche un taux de réalisation de 88,61% contre un taux de 82,14% en 2017, soit une progression de 6,47 points.

Les recettes ordinaires encaissées s'établissent à mille quatre cent trente-neuf milliards neuf cent sept millions huit cent deux mille cent soixante-sept (1 439 907 802 167) francs CFA,

soit un taux de recouvrement de 60,89% de leurs émissions (y compris les RAR). Quant aux recettes extraordinaires, elles se situent à cent cinquante un milliards cinq cent quarantecinq millions trois cent trente-six mille cinq cent quatorze (151 545 336 514) francs CFA, soit un taux de recouvrement de 70,46% par rapport aux émissions.

Les graphiques ci-après illustrent les niveaux de recouvrement de chaque nature de recettes.

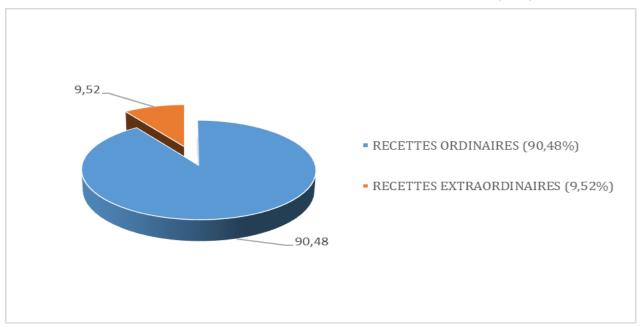
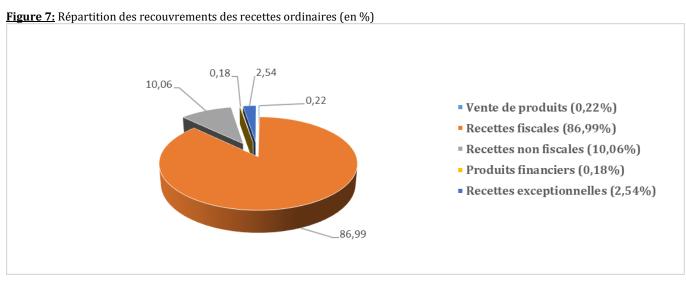


Figure 6 Parts des recettes ordinaires et extraordinaires dans les recouvrements 2018 (en %)

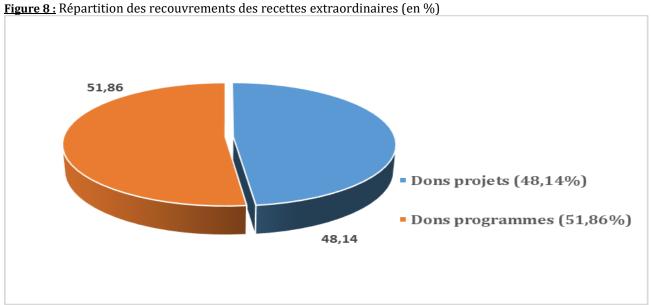
Source: Construit à partir des données statistiques DGI, DGD, DGTCP et lois de finances, exercice 2018

Le recouvrement des recettes ordinaires représente 90,48% des encaissements de recettes totales au titre de l'exercice 2018. Quant aux recettes extraordinaires, le recouvrement se situe à 9,52% des recettes totales.



Source: Construit à partir des données statistiques DGI, DGD, DGTCP et lois de finances, exercice 2018

Les recettes fiscales s'établissent à mille deux cent cinquante-deux milliards six cent trenteneuf millions neuf cent soixante-deux mille quatre-vingt-dix-huit (1 252 639 962 098) francs CFA, soit 86,99% des recettes ordinaires encaissées. Les recettes non fiscales, les produits financiers, les recettes exceptionnelles et les ventes des produits et services représentent respectivement 10,06%; 0,18%; 2,54% et 0,22% des recettes ordinaires.



Source: Construit à partir des données statistiques DGI, DGD, DGTCP et lois de finances, exercice 2018

Au titre de l'exercice 2018, les encaissements des recettes extraordinaires s'établissent à cent cinquante un milliards cinq cent quarante-cinq millions trois cent trente-six mille cinq cent quatorze (151 545 336 514) francs CFA avec une contribution de 48,14% pour les dons projets et 51,86% pour les dons programmes.

#### 2- Analyse des dépenses

<u>Tableau 7:</u> Situation d'exécution des dépenses du budget général de l'exercice 2018 (en FCFA)

|  | Prévisions        | définitives       | Engagements     | 0                          | CP CP            | Taux d'exécut° (%) |         |         |
|--|-------------------|-------------------|-----------------|----------------------------|------------------|--------------------|---------|---------|
| INTITULES                                      | AE                | СР                | AE              | PEC DANS CID ET<br>SIGASPE | NON PEC DANS CID | PEC DANS CID TOTAL |         | СР      |
|  | (1)               | (2)               | (3)             | (4)                        | (5)              | (6)=(4)+(5)        | (3)/(1) | (6)/(2) |
| Dépenses ordinaires (I)                        | -                 | 1 413 465 229 142 | -               | 1 382 696 477 567          | 0                | 1 382 696 477 567  |         | 97,82   |
| Charges financières de la<br>dette             | -                 | 99 710 000 000    | -               | 95 771 684 974             | 0                | 95 771 684 974     |         | 96,05   |
| Dépenses de personnel                          | -                 | 705 516 167 000   | -               | 695 698 254 841            | 0                | 695 698 254 841    |         | 98,61   |
| Dépenses d'acquisition de<br>biens et services | •                 | 198 553 126 865   | -               | 192 474 700 050            | 0                | 192 474 700 050    |         | 96,94   |
| Dépenses de transferts<br>courants             |                   | 409 185 935 277   | -               | 398 328 600 124            | 0                | 398 328 600 124    |         | 97,35   |
| Dépenses en atténuation<br>des recettes        | -                 | 500 000 000       | -               | 423 237 578                | 0                | 423 237 578        |         | 84,65   |
| Dépenses en capital (II)                       | 1 222 768 131 000 | 778 467 891 858   | 453 314 837 554 | 564 756 537 758            | 106 184 154 977  | 670 940 692 735    | 37,07   | 86,19   |
| Investissements<br>exécutés par l'Etat         | 1 190 268 131 000 | 752 967 891 858   | 431 083 941 309 | 542 525 641 513            | 106 184 154 977  | 648 709 796 490    | 36,22   | 86,15   |
| Etat   | 849 318 689 000   | 444 316 696 858   | 350 313 995 488 | 432 444 381 007            | 0                | 432 444 381 007    | 41,25   | 97,33   |
| Subventions                                    | 100 409 031 000   | 174 207 445 000   | 34 680 809 125  | 49 950 932 306             | 63 545 700 093   | 113 496 632 399    | 34,54   | 65,15   |
| Prêts  | 240 540 411 000   | 134 443 750 000   | 46 089 136 696  | 60 130 328 200             | 42 638 454 884   | 102 768 783 084    | 19,16   | 76,44   |
| Transferts en capital                          | 32 500 000 000    | 25 500 000 000    | 22 230 896 245  | 22 230 896 245             | 0                | 22 230 896 245     | 68,40   | 87,18   |
| TOTAL GENERAL (I+II)                           | 1 222 768 131 000 | 2 191 933 121 000 | 453 314 837 554 | 1 947 453 015 325          | 106 184 154 977  | 2 053 637 170 302  | 37,07   | 93,69   |

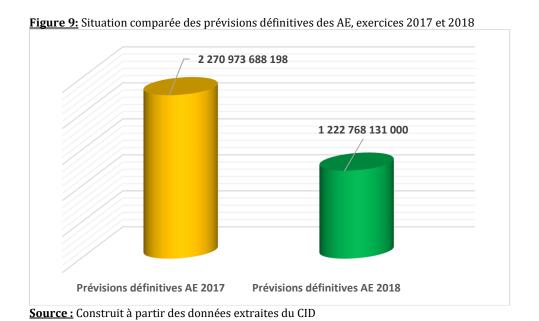
**Source**: DGB, DGTCP, lois de finances, exercice 2018, CID, CIFE et SIGASPE

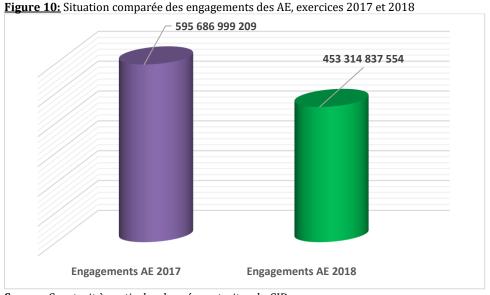
Tableau 8: Situation comparée des dépenses exécutées du budget général, exercices 2017 et 2018 (en FCFA)

| INTITULES   | Prévisions définitives 2017 |                   | Prévisions dé     | Prévisions définitives 2018 |                       | Variation des prévisions<br>définitives en % |                 | Engagements<br>2018 | Variation<br>des<br>engagements<br>en % | Ordonnance-<br>ments<br>CP 2017 | Ordonnance-<br>ments<br>CP 2018 | Variation des<br>Ordonnancements<br>CP en % |
|---|-----------------------------|-------------------|-------------------|-----------------------------|-----------------------|--|-----------------|---------------------|---|---------------------------------|---------------------------------|---|
|   | AE                          | СР                | AE                | СР                          | AE                    | CP   | AE              | AE                  | AE                                      |                                 |                                 |   |
|   | (1)                         | (2)               | (3)               | (4)                         | (5)=(3-<br>1)*100/(1) | (6)=(4-<br>2)*100/(2)                        | (7)             | (8)                 | (9)=((8)-<br>(7))*100/(7)               | (10)                            | (11)                            | (12)=(11-<br>10)*100/(10)                   |
| Dépenses ordinaires<br>(I)                        |                             | 1 311 877 405 255 | -                 | 1 413 465 229 142           |                       | 7,74   |                 | -                   |   | 1 299 237 881 978               | 1 382 696 477 567               | 6,42  |
| Charges financières<br>de la dette                |                             | 67 691 691 000    | -                 | 99 710 000 000              |                       | 47,30  |                 | -                   |   | 69 626 055 143                  | 95 771 684 974                  | 37,55                                       |
| Dépenses de<br>personnel                          |                             | 620 886 314 000   | -                 | 705 516 167 000             |                       | 13,63  |                 | -                   |   | 619 313 368 981                 | 695 698 254 841                 | 12,33                                       |
| Dépenses<br>d'acquisition de<br>biens et services |                             | 180 342 917 256   | -                 | 198 553 126 865             |                       | 10,10  |                 | -                   |   | 173 907 330 452                 | 192 474 700 050                 | 10,68                                       |
| Dépenses de<br>transferts courants                |                             | 442 456 482 999   | -                 | 409 185 935 277             |                       | -7,52  |                 | -                   |   | 436 344 867 850                 | 398 328 600 124                 | -8,71                                       |
| Dépenses en<br>atténuation des<br>recettes        |                             | 500 000 000       | -                 | 500 000 000                 |                       | 0,00   |                 | -                   |   | 46 259 552                      | 423 237 578                     | 814,92                                      |
| Dépenses en capital<br>(II)                       | 2 270 973 688 198           | 985 905 876 745   | 1 222 768 131 000 | 778 467 891 858             | -46,16                | -21,04                                       | 595 686 999 209 | 453 314 837 554     | -23,90                                  | 816 438 377 076                 | 670 940 692 735                 | -17,82                                      |
| Investissements<br>exécutés par l'Etat            | 2 250 781 138 198           | 965 713 326 745   | 1 190 268 131 000 | 752 967 891 858             | -47,12                | -22,03                                       | 579 167 578 166 | 431 083 941 309     | -25,57                                  | 799 918 956 033                 | 648 709 796 490                 | -18,90                                      |
| Etat  | 1 444 745 626 000           | 577 659 994 745   | 849 318 689 000   | 444 316 696 858             | -41,21                | -23,08                                       | 495 955 254 974 | 350 313 995 488     | -29,37                                  | 555 277 625 692                 | 432 444 381 007                 | -22,12                                      |
| Subventions                                       | 209 358 714 875             | 261 436 664 000   | 100 409 031 000   | 174 207 445 000             | -52,04                | -33,37                                       | 48 361 960 020  | 34 680 809 125      | -28,29                                  | 120 152 160 427                 | 113 496 632 399                 | -5,54                                       |
| Prêts   | 596 676 797 323             | 126 616 668 000   | 240 540 411 000   | 134 443 750 000             | -59,69                | 6,18   | 34 850 363 172  | 46 089 136 696      | 32,25                                   | 124 489 169 914                 | 102 768 783 084                 | -17,45                                      |
| Transferts en capital                             | 20 192 550 000              | 20 192 550 000    | 32 500 000 000    | 25 500 000 000              | 60,95                 | 26,28  | 16 519 421 043  | 22 230 896 245      | 34,57                                   | 16 519 421 043                  | 22 230 896 245                  | 34,57                                       |
| TOTAL GENERAL (I+II)                              | 2 270 973 688 198           | 2 297 783 282 000 | 1 222 768 131 000 | 2 191 933 121 000           | -46,16                | -4,61  | 595 686 999 209 | 453 314 837 554     | -23,90                                  | 2 115 676 259 054               | 2 053 637 170 302               | -2,93                                       |

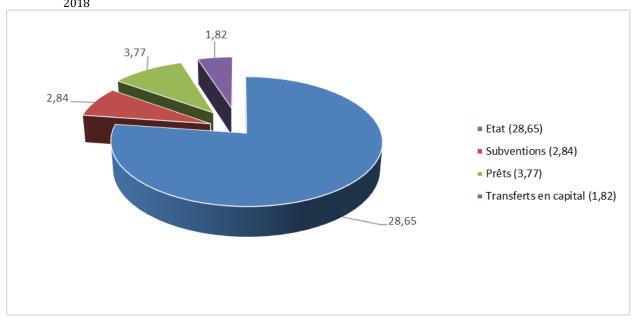
**Source**: DGB, DGTCP, lois de finances, exercice 2018, CID, CIFE et SIGASPE

Au titre de l'exercice 2018, les prévisions définitives totales des autorisations d'engagement se sont élevées à mille deux cent vingt deux milliards sept cent soixante huit millions cent trente un mille (1 222 768 131 000) francs CFA contre deux mille deux cent soixante dix milliards neuf cent soixante treize millions six cent quatre vingt huit mille cent quatre vingt dix huit (2 270 973 688 198) francs CFA en 2017, soit une baisse de 46,16%. Le niveau d'engagement total des AE de 2018 s'est élevé à quatre cent cinquante trois milliards trois cent quatorze millions huit cent trente sept mille cinq cent cinquante quatre (453 314 837 554) francs CFA contre cinq cent quatre vingt quinze milliards six cent quatre vingt six millions neuf cent quatre vingt dix neuf mille deux cent neuf (595 686 999 209) francs CFA en 2017, soit une baisse de 23,90%. Il ressort un taux d'exécution de 37,07% en 2018 contre un taux de 26,23% en 2017.





Source: Construit à partir des données extraites du CID



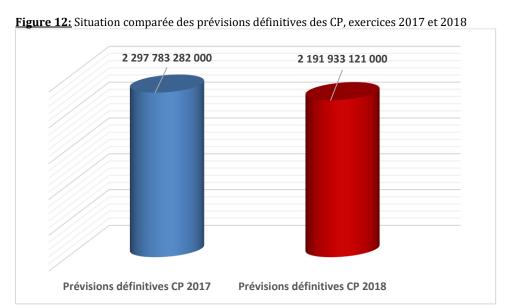
<u>Figure 11:</u> Part des engagements des AE des dépenses en capital sur les crédits prévisionnels des AE (en %), Exercice 2018

Source : Construit à partir des données extraites du CID et du CIFE

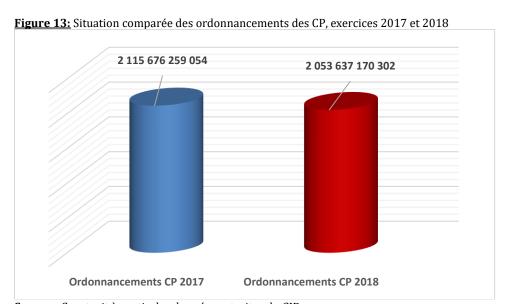
Le graphique ci-dessus montre que, sur les prévisions totales des AE, les engagements des investissements exécutés par l'Etat seul représentent 28,65% contre 2,84% et 3,77% respectivement pour les subventions et les prêts. Quant aux transferts en capital engagés, ils représentent 1,82% des AE prévisionnelles.

Pour ce qui est des crédits de paiement, ils affichent un niveau de prévisions définitives totales de deux mille cent quatre vingt onze milliards neuf cent trente trois millions cent vingt un mille (2 191 933 121 000) francs CFA en 2018 contre deux mille deux cent quatre vingt dix sept milliards sept cent quatre vingt trois millions deux cent quatre vingt deux mille (2 297 783 282 000) francs CFA en 2017, soit une baisse de 4,61%. Le niveau global des ordonnancements de 2018 s'élève à deux mille cinquante trois milliards six cent trente sept millions cent soixante dix mille trois cent deux (2 053 637 170 302) francs CFA contre deux mille cent quinze milliards six cent soixante seize millions deux cent cinquante neuf mille cinquante quatre (2 115 676 259 054) francs CFA en 2017 soit une baisse de 2,93%. Il ressort un taux d'ordonnancement de 93,69% en 2018 contre 92,07% en 2017.

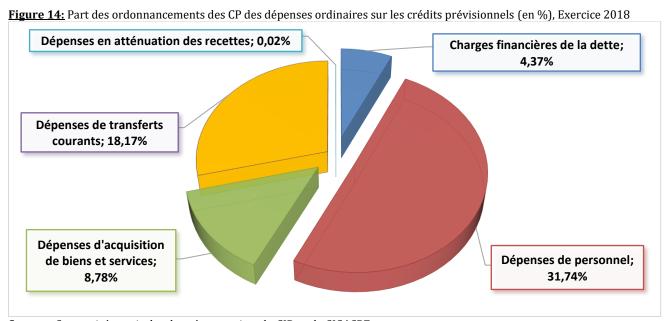
Cette situation comprend la part des dépenses de financements extérieurs (subventions et prêts relatifs aux projets) non prises en charge dans le CID dont le montant s'élève à cent six milliards cent quatre vingt quatre millions cent cinquante quatre mille neuf cent soixante dix sept (106 184 154 977) francs CFA en 2018 contre un montant de cent quarante trois milliards soixante neuf millions trois cent quatre vingt sept mille huit cent trente (143 069 387 830) francs CFA en 2017, soit une baisse de 25,78%.



Source : Construit à partir des données extraites du CID



Source : Construit à partir des données extraites du CID



**Source :** Construit à partir des données extraites du CID et du SIGASPE

Au titre des crédits de paiement (CP), la part des ordonnancements des dépenses ordinaires est de 63,08% des prévisions définitives totales des CP contre 56,54% en 2017. Il ressort une hausse de 6,54 points.

Le poids des dépenses de personnel et des dépenses de transferts courants est respectivement de 31,74% et 18,17% des crédits prévisionnels. Quant aux dépenses d'acquisition de biens et services, des charges financières de la dette et des dépenses en atténuation des recettes, il est respectivement de 8,78%, 4,37% et 0,02%.

Les ordonnancements des dépenses des charges financières de la dette au cours de l'exercice budgétaire 2018 se sont élevés à quatre vingt quinze milliards sept cent soixante onze millions six cent quatre vingt quatre mille neuf cent soixante quatorze (95 771 684 974) francs CFA contre soixante neuf milliards six cent vingt six millions cinquante cinq mille cent quarante trois (69 626 055 143) francs CFA en 2017, soit une hausse de 37,55%.

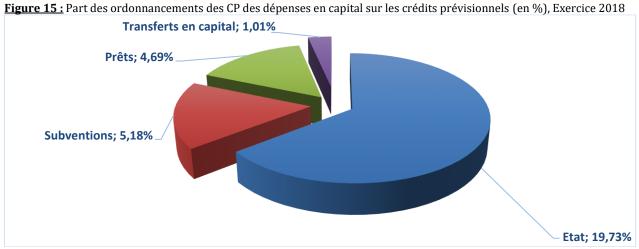
Les ordonnancements des dépenses de personnel au cours de l'exercice budgétaire 2018 se sont élevés à six cent quatre vingt quinze milliards six cent quatre vingt dix huit millions deux cent cinquante quatre mille huit cent quarante un (695 698 254 841) francs CFA contre six cent dix neuf milliards trois cent treize millions trois cent soixante huit mille neuf cent quatre vingt un (619 313 368 981) francs CFA en 2017, soit une hausse de 12,33%. Cette hausse s'explique essentiellement par la répercussion de la mise en œuvre des mesures prises par le Gouvernement avec les partenaires sociaux de 2016 à 2018, aux effectifs additionnels et dans une moindre mesure aux promotions statutaires.

Les ordonnancements des dépenses d'acquisition de biens et services au cours de l'exercice budgétaire 2018 se sont élevés à cent quatre vingt douze milliards quatre cent soixante quatorze millions sept cent mille cinquante (192 474 700 050) francs CFA contre cent soixante treize milliards neuf cent sept millions trois cent trente mille quatre cent cinquante deux (173 907 330 452) francs CFA en 2017, soit une hausse de 10,68%.

Les ordonnancements des dépenses de transferts courants au cours de l'exercice budgétaire 2018 se sont élevés à trois cent quatre vingt dix huit milliards trois cent vingt huit millions six cent mille cent vingt quatre (398 328 600 124) francs CFA contre quatre cent trente six milliards trois cent quarante quatre millions huit cent soixante sept mille huit cent cinquante (436 344 867 850) francs CFA en 2017, soit une baisse de 8,71%.

Les ordonnancements des dépenses en atténuation des recettes au cours de l'exercice budgétaire 2018 se sont élevés à quatre cent vingt trois millions deux cent trente sept mille cinq cent soixante dix huit (423 237 578) francs CFA contre quarante six millions deux cent

cinquante neuf mille cinq cent cinquante deux (46 259 552) francs CFA en 2017, soit une hausse de 814,92%.



Source : Construit à partir des données extraites du CID et du CIFE

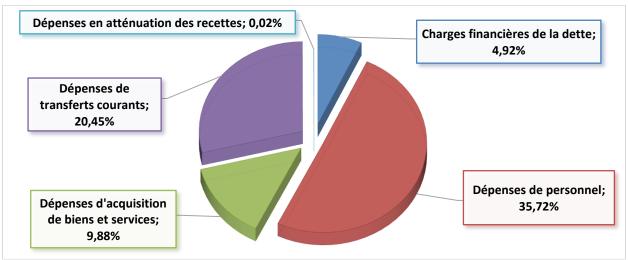
Sur les crédits de paiement (CP), la part des ordonnancements des dépenses en capital est de 30,61% des prévisions définitives des CP.

Le poids des investissements exécutés par l'Etat seul représente 19,73% des dépenses en capital. Cependant, les investissements réalisés par les subventions, les prêts et les transferts en capital en représentent respectivement 5,18%, 4,69% et 1,01%.

En 2018, les investissements exécutés par l'Etat seul représentent 55.55% des prévisions des dépenses en capital contre 56,32% en 2017. Les investissements réalisés par les subventions, les prêts et les transferts en capital en représentaient respectivement 12,19%, 12,63% et 1,68%.

Il ressort une faible baisse du poids des investissements exécutés par l'Etat seul de 0,77 points. On note également une baisse de 7,01 points, 7,74 points et 0,67 point respectivement pour les investissements réalisés par les subventions, les prêts et les transferts en capital.

<u>Figure 16</u>: Part des ordonnancements des dépenses ordinaires dans les dépenses ordonnancées/prises en charge dans le CID (en %), Exercice 2018



Source : Construit à partir des données extraites du CID et du SIGASPE

Sur le montant des dépenses ordonnancées et prises en charge dans le CID et le SIGASPE, la part des dépenses ordinaires est de 71,00%.

Comme l'indique le graphique ci-dessus, sur les ordonnancements pris en charge dans le CID et le SIGASPE des dépenses ordinaires exécutées, les dépenses de personnel représentent 35,72% suivies des dépenses de transferts courants 20,45%. Les dépenses d'acquisition des biens et services, charges financières de la dette et les dépenses en atténuation des recettes représentent respectivement 9,88%, 4,92% et 0,02%.

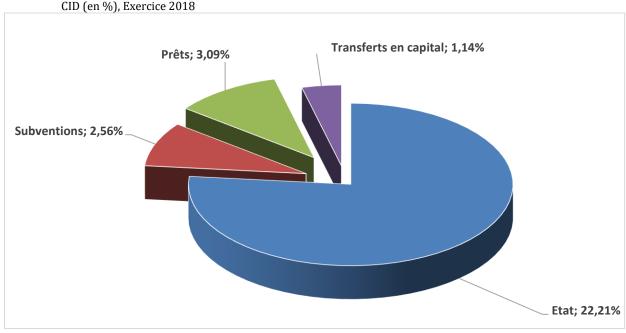


Figure 17 Part des ordonnancements des dépenses en capital dans les dépenses ordonnancées/prises en charge dans le

Source: Construit à partir des données extraites du CID

Sur le montant des dépenses ordonnancées et prises en charge dans le CID, la part des dépenses en capital est de 29,00% avec une proportion plus grande des investissements exécutés par l'Etat (27,86%) et une proportion plus faible des transferts en capital (1,14%).

Des investissements exécutés par l'Etat, la rubrique « Etat » représente 22,21% des dépenses ordonnancées et prises en charge dans le CID. Quant aux subventions et prêts, ils représentent respectivement 2,56% et 3,09%.

# **B-** Comptes d'affectation spéciale

Au titre des comptes d'affectation spéciale (CAS), dix (10) comptes ont été autorisés par la loi n°052-2017/AN du 27 novembre 2017 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2018, modifiée par la loi n°039-2018/AN du 13 novembre 2018 portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2018 contre huit (08) comptes en 2017. Les soldes des comptes non clôturés sont reportés d'année en année.

# 1- Analyse des recettes et des dépenses des CAS

La situation des comptes d'affectation spéciale affiche des prévisions définitives de cent six milliards cinquante huit millions trois cent vingt huit mille (106 058 328 000) francs CFA en 2018 au titre des recettes et au titre des crédits de paiement des dépenses contre cinquante trois milliards six cent vingt neuf millions sept cent cinquante quatre mille (53 629 754 000) francs CFA en 2017, soit une hausse de cinquante deux milliards quatre cent vingt huit millions cinq cent soixante quatorze mille (52 428 574 000) francs CFA en valeur absolue et 97,76% en valeur relative.

En ce qui concerne les prévisions définitives des autorisations d'engagement, elles s'élèvent à vingt milliards quatre cent quarante cinq millions quatre cent cinquante cinq mille (20 445 455 000) francs CFA en 2018 contre vingt trois milliards huit cent quatre vingt six millions cinq cent quatre vingt onze mille (23 886 591 000) francs CFA en 2017 soit une baisse en valeur absolue de trois milliards quatre cent quarante un millions cent trente six mille (3 441 136 000) francs CFA et 14,41% en valeur relative.

Les recouvrements de recettes enregistrent un montant de trente milliards six millions huit cent soixante huit mille cent trente huit (30 006 868 138) francs CFA en 2018, soit un taux de réalisation de 28,29%. Par contre en 2017, les recouvrements se sont établis à seize milliards huit cent cinquante quatre millions sept cent soixante dix sept mille sept cent quatre vingt un (16 854 777 781) francs CFA avec un taux de réalisation de 31,43%. Il ressort une baisse de 3,14 points.

Les engagements des autorisations d'engagement sont de sept milliards six cent quatre vingt cinq millions huit cent quatre vingt seize mille cent dix sept (7 685 896 117) francs CFA en 2018, soit un taux d'exécution de 37,59%. Par contre en 2017, les engagements des

autorisations d'engagement se sont établis à dix sept milliards quatre cent cinquante neuf millions huit cent trente deux mille cent cinquante neuf (17 459 832 159) francs CFA avec un taux de réalisation de 73,09% en 2017. Il ressort une baisse de 35,50 points.

Les crédits de paiement ont connu un niveau d'ordonnancement/prise en charge de vingt deux milliards cinq cent quatre vingt cinq millions huit cent quarante huit mille cinq cent quarante sept (22 585 848 547) francs CFA en 2018, soit un taux d'exécution de 21,30%. En ce qui concerne 2017, le niveau des ordonnancements/prises en charge des CP s'élevait à vingt sept milliards sept cent quatre vingt quatre millions cinq cent trente quatre mille quatre cent trois (27 784 534 403) francs CFA, soit un taux d'exécution de 51,81%. Il ressort une baisse de 30,51 points.

# 1.1- Analyse des recettes par compte

- le programme 125 (le compte n°372.15), intitulé « Plan d'actions de la stratégie nationale de micro-finances ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à sept cent cinquante millions (750 000 000) de francs CFA. Les recettes ont été réalisées à hauteur de cinq cent sept millions quatre cent quatre vingt dix mille deux cent vingt neuf (507 490 229) francs CFA, soit un taux de réalisation de 67,67%;
- le programme 126 (compte n°372.14), intitulé « Soutien au développement de l'enseignement de base ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à dix huit milliards six cent quarante un millions quatre cent onze mille (18 641 411 000) francs CFA. Les recettes ont été réalisées à hauteur de treize milliards huit cent cinquante millions six cent cinquante un mille cent soixante quinze (13 850 651 175) francs CFA, soit un taux de réalisation de 74,30%;
- le programme 127 (compte n°372.11), intitulé « Cantines scolaires du secondaire ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à cinq cent soixante millions cinq cent trente quatre mille (560 534 000) francs CFA. Les recettes ont été réalisées à hauteur de cent trente-sept millions deux cent quatre vingt trois mille cent dix-sept (137 283 117) francs CFA, soit un taux de réalisation de 24,49%;
- le programme 128 (compte n°372.12), intitulé « Appui au développement du système de santé ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à cent deux millions quatre cent quarante neuf mille (102 449 000) francs CFA. Les recettes ont été réalisées à hauteur de trente cinq millions neuf mille quatre cent quatre vingt cinq (35 009 485) francs CFA, soit un taux de réalisation de 34,17%;

- le programme 129 (compte n°372.16), intitulé « Soutien à la modernisation de l'administration publique ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à onze milliards cent quatre vingt huit millions deux cent quarante huit mille (11 188 248 000) francs CFA. Les recettes ont été réalisées à hauteur de neuf milliards quatre cent vingt six millions sept cent cinquante huit mille quarante sept (9 426 758 047) francs CFA, soit un taux de réalisation de 84,26%;
- le programme 130 (compte n°372.13), intitulé « Opération lotissement centres urbains et ruraux au Burkina Faso ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à huit cent trois millions cent quatre vingt mille (803 180 000) francs CFA. Les recettes ont été réalisées à hauteur de cent quarante sept millions six cent cinquante mille neuf cent soixante quatorze (147 650 974) francs CFA soit un taux de réalisation de 18,38%;
- **le programme 131 (compte n°372.17)**, intitulé « Développement de la statistique ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à treize milliards soixante treize millions cinquante cinq mille (13 073 055 000) francs CFA. Les recettes ont été réalisées à hauteur de cinq milliards huit cent quatre vingt un millions quatre cent cinquante huit mille douze (5 881 458 012) francs CFA, soit un taux de réalisation de 44,99%;
- le programme 132 (compte n°372.18), intitulé « Cadastre fiscal ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à deux cent dix millions (210 000 000) de francs CFA. Les recettes ont été réalisées à hauteur de vingt millions cinq cent soixante sept mille quatre vingt dix neuf (20 567 099) francs CFA, soit un taux de réalisation de 9,79%;
- le programme 142 (compte n°372.19), intitulé « Remboursement crédits TVA ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à quarante huit milliards cent cinq millions huit cent quatre vingt cinq mille (48 105 885 000) francs CFA. Le taux de réalisation sur ce compte est nul car aucune émission ni recouvrement au titre de l'exercice 2018 n'y a été effectué;
- le programme 143 (compte en°372.20), intitulé « Approvisionnement en eau et assainissement ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à douze milliards six cent vingt trois millions cinq cent soixante six mille (12 623 566 000) francs CFA. Le taux de réalisation sur ce compte est nul car aucune émission ni recouvrement au titre de l'exercice 2018 n'y a été effectué.

Tableau 9: Situation d'exécution des recettes des CAS de l'exercice 2018 (en FCFA)

|                     |            |   | Prévisions définitives | Emissions      | Decomment      | Taux (%)  |         |
|---------------------|------------|---|------------------------|----------------|----------------|-----------|---------|
| N° Prog. N° de cpte | N° de cpte | Intitulé  | Previsions definitives | Emissions      | Recouvrements  | Réalisat° | Recouv. |
|                     |            |   | (1)                    | (2)            | (3)            | (3)/(1)   | (3)/(2) |
| 125                 | 372.15     | Plan d'actions de la stratégie nationale de micro-<br>finances  | 750 000 000            | 507 490 229    | 507 490 229    | 67,67     | 100     |
| 126                 | 372.14     | Soutien au développement de l'enseignement de base              | 18 641 411 000         | 13 850 651 175 | 13 850 651 175 | 74,30     | 100     |
| 127                 | 372.11     | Cantines scolaires du secondaire                                | 560 534 000            | 137 283 117    | 137 283 117    | 24,49     | 100     |
| 128                 | 372.12     | Appui au développement du système de santé                      | 102 449 000            | 35 009 485     | 35 009 485     | 34,17     | 100     |
| 129                 | 372.16     | Soutien à la modernisation de l'administration publique         | 11 188 248 000         | 9 426 758 047  | 9 426 758 047  | 84,26     | 100     |
| 130                 | 372.13     | Opération lotissement centres urbains et ruraux au Burkina Faso | 803 180 000            | 147 650 974    | 147 650 974    | 18,38     | 100     |
| 131                 | 372.17     | Développement de la statistique                                 | 13 073 055 000         | 5 881 458 012  | 5 881 458 012  | 44,99     | 100     |
| 132                 | 372.18     | Cadastre fiscal   | 210 000 000            | 20 567 099     | 20 567 099     | 9,79      | 100     |
| 142                 | 372.19     | Remboursement crédits TVA                                       | 48 105 885 000         | 0              | 0              | 0,00      | 0       |
| 143                 | 372.20     | Approvisionnement en Eau et Assainissement                      | 12 623 566 000         | 0              | 0              | 0,00      | 0       |
|                     |            | TOTAL GENERAL   | 106 058 328 000        | 30 006 868 138 | 30 006 868 138 | 28,29     | 100     |

Source: DGB, DGTCP, lois de finances, exercice 2018, CID et CIR

# 1.2- Analyse des dépenses par compte

- le programme 125 (compte n°372.15), intitulé « Plan d'actions de la stratégie nationale de microfinances ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à sept cent cinquante millions (750 000 000) de francs CFA. Au cours de cet exercice budgétaire, aucune prévision d'autorisations d'engagement n'a été faite pour ce compte. S'agissant des crédits de paiement également, aucun ordonnancement/prise en charge n'a été constaté ;
- le programme 126 (compte n°372.14), intitulé « Soutien au développement de l'enseignement de base ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à dix huit milliards six cent quarante un millions quatre cent onze mille (18 641 411 000) francs CFA. Les engagements des autorisations d'engagement se sont élevés à cinq milliards deux cent vingt quatre millions deux cent soixante un mille deux cent trente un (5 224 261 231) francs CFA sur une prévision définitive de cinq milliards quatre cent soixante onze millions cent soixante deux mille (5 471 162 000) francs CFA, soit un taux d'exécution de 95,49%.

Les crédits de paiement quant à eux ont connu un niveau d'ordonnancement/prise en charge de dix sept milliards cent vingt deux millions six cent quarante six mille deux cent onze (17 122 646 211) francs CFA sur une prévision définitive de dix huit milliards six cent quarante un millions quatre cent onze mille (18 641 411 000) francs CFA, soit un taux de réalisation de 91,85%;

- **le programme 127 (compte n°372.11)**, intitulé « Cantines scolaires du secondaire ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à cinq cent soixante millions cinq cent trente quatre mille (560 534 000) francs CFA.

Sur une prévision de trois cent quatre vingt onze millions sept cent trente quatre mille (391 734 000) francs CFA, les autorisations d'engagement ont été exécutées à hauteur de cent vingt sept millions huit cent soixante huit mille (127 868 000) francs CFA, soit un taux d'exécution de 32,64%.

Les crédits de paiement affichent un niveau d'ordonnancement/prise en charge de cent quinze millions six cent soixante onze mille six cent trente trois (115 671 633) francs CFA sur une prévision définitive de cinq cent soixante millions cinq cent trente quatre mille (560 534 000) francs CFA, soit un taux d'exécution de 20,64%;

- **le programme 128 (compte n°372.12)**, intitulé « Appui au développement du système de santé ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à cent deux millions quatre cent quarante neuf mille (102 449 000) francs CFA.

Aucun engagement n'a été effectué sur ce compte pour une prévision définitive d'autorisations d'engagement de vingt cinq millions six cent quatre vingt quinze mille (25 695 000) francs CFA.

Concernant les crédits de paiement, les ordonnancements/prises en charge se sont élevés à quatre vingt dix millions cent vingt un mille six cent soixante treize (90 121 673) francs CFA sur une prévision définitive de cent deux millions quatre cent quarante neuf mille (102 449 000) francs CFA, soit un taux d'exécution de 87,97%;

le programme 129 (compte n°372.16), intitulé « Soutien à la modernisation de l'administration publique ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à onze milliards cent quatre vingt huit millions deux cent quarante huit mille (11 188 248 000) francs CFA.

Les engagements effectués sur les autorisations d'engagement sont de deux milliards trois cent trente trois millions sept cent soixante six mille huit cent quatre vingt six (2 333 766 886) francs CFA sur une prévision définitive de cinq milliards six cent quatre vingt millions cent cinquante neuf mille (5 680 159 000) francs CFA, soit un taux d'exécution de 41,09%.

Concernant les crédits de paiement, les ordonnancements/prises en charge se sont élevés à cinq milliards cent soixante neuf millions quatre cent vingt sept mille cinq cent soixante onze (5 169 427 571) francs CFA sur une prévision définitive de onze milliards cent quatre vingt huit millions deux cent quarante huit mille (11 188 248 000) francs CFA, soit un taux d'exécution de 46,20%;

- **le programme 130 (compte n°372.13)**, intitulé « Opération lotissement centres urbains et ruraux au Burkina Faso ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à huit cent trois millions cent quatre vingt mille (803 180 000) francs CFA.

Aucun engagement n'a été enregistré sur les autorisations d'engagement au titre de ce compte sur une prévision définitive de deux cent quatre vingt dix huit millions (298 000 000) de francs CFA.

Par contre, les crédits de paiement affichent un niveau d'ordonnancement/prise en charge de quarante quatre millions huit cent soixante douze mille cinq cent cinquante neuf (44 872 559) francs CFA sur une prévision définitive de huit cent trois millions cent quatre vingt mille (803 180 000) francs CFA, soit un taux d'exécution de 5,59%;

- le programme 131 (compte n°372.17), intitulé « Développement de la statistique ».
Il est équilibré en recettes et en dépenses à treize milliards soixante treize millions cinquante cinq mille (13 073 055 000) francs CFA.

Aucun engagement n'a été enregistré sur les autorisations d'engagement au titre de ce compte sur une prévision définitive de sept cent quatre vingt dix sept millions huit cent trente mille (797 830 000) de francs CFA.

Quant aux crédits de paiement, ils ont connu un niveau d'ordonnancement/prise en charge de quarante trois millions cent huit mille neuf cents (43 108 900) francs CFA sur une prévision définitive de treize milliards soixante treize millions cinquante cinq mille (13 073 055 000) francs CFA, soit un taux d'exécution de 0,33%;

- le programme 132 (compte n°372.18), intitulé « Cadastre fiscal ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à deux cent dix millions (210 000 000) de francs CFA. Au cours de cet exercice budgétaire, aucun engagement sur les autorisations d'engagement n'a été effectué sur une prévision définitive de cent vingt cinq millions (125 000 000) de francs CFA. S'agissant des crédits de paiement, aucun ordonnancement/prise en charge n'a également été constaté ;
- **le programme 142 (compte n°372.19),** intitulé « Remboursement crédit TVA ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à quarante-huit milliards cent cinq millions huit cent quatre-vingt-cinq mille (48 105 885 000) francs CFA. Au cours de cet exercice budgétaire, aucune prévision d'autorisations d'engagement n'a été faite pour ce compte. S'agissant des crédits de paiement, aucun ordonnancement/prise en charge n'a également été constaté.
- le programme 143 (compte n°372.20), intitulé « Approvisionnement en eau et assainissement ». Il est équilibré en recettes et en dépenses à douze milliards six cent vingt-trois millions cinq cent soixante six mille (12 623 566 000) francs CFA. Au cours de cet exercice budgétaire, aucun engagement sur les autorisations d'engagement n'a été effectué sur une prévision définitive de sept milliards six cent cinquante cinq millions huit cent soixante quinze mille (7 655 875 000) francs CFA. S'agissant des crédits de paiement, aucun ordonnancement/prise en charge n'a également été constaté.

Tableau 10: Situation d'exécution des dépenses des CAS de l'exercice 2018 (en FCFA)

|          | N° de    | Intitulé   | Prévisions définitives |                 | Engagements   | Ordonnancements /<br>Prises en charge | Taux d'ex | écut° (%) |
|----------|----------|--|------------------------|-----------------|---------------|---------------------------------------|-----------|-----------|
| N° Prog. | cpte     |  | AE                     | СР              | AE            | СР                                    | AE        | CP        |
|          |          |  | (1)                    | (2)             | (3)           | (4)                                   | (3)/(1)   | (4)/(2)   |
| 125      | 372.15   | Plan d'actions de la stratégie nationale de micro-<br>finances     | 0                      | 750 000 000     | 0             | 0                                     | -         | 0,00      |
| 126      | 372.14   | Soutien au développement de l'enseignement de base                 | 5 471 162 000          | 18 641 411 000  | 5 224 261 231 | 17 122 646 211                        | 95,49     | 91,85     |
| 127      | 372.11   | Cantines scolaires du secondaire                                   | 391 734 000            | 560 534 000     | 127 868 000   | 115 671 633                           | 32,64     | 20,64     |
| 128      | 372.12   | Appui au développement du système de santé                         | 25 695 000             | 102 449 000     | 0             | 90 121 673                            | 0,00      | 87,97     |
| 129      | 372.16   | Soutien à la modernisation de l'administration publique            | 5 680 159 000          | 11 188 248 000  | 2 333 766 886 | 5 169 427 571                         | 41,09     | 46,20     |
| 130      | 372.13   | Opération lotissement centres urbains et ruraux au<br>Burkina Faso | 298 000 000            | 803 180 000     | 0             | 44 872 559                            | 0,00      | 5,59      |
| 131      | 372.17   | Développement de la statistique                                    | 797 830 000            | 13 073 055 000  | 0             | 43 108 900                            | 0,00      | 0,33      |
| 132      | 372.18   | Cadastre fiscal  | 125 000 000            | 210 000 000     | 0             | 0                                     | 0,00      | 0,00      |
| 142      | 372.19   | Remboursement crédits TVA  | 0                      | 48 105 885 000  | 0             | 0                                     | -         | 0,00      |
| 143      | 372.20   | Approvisionnement en Eau et Assainissement                         | 7 655 875 000          | 12 623 566 000  | 0             | 0                                     | 0,00      | 0,00      |
|          | <u>-</u> | TOTAL GENERAL  | 20 445 455 000         | 106 058 328 000 | 7 685 896 117 | 22 585 848 547                        | 37,59     | 21,30     |

**Source**: DGB, DGTCP, lois de finances, exercice 2018 et CID

# 2. Détermination des soldes des comptes d'affectation spéciale

La situation des comptes d'affectation spéciale affiche un montant de trente milliards six millions huit cent soixante huit mille cent trente huit (30 006 868 138) francs CFA en termes de recouvrements de recettes et un montant de vingt deux milliards cinq cent quatre vingt cinq millions huit cent quarante huit mille cinq cent quarante sept (22 585 848 547) francs CFA en termes d'ordonnancement/prise en charge des dépenses.

L'écart entre le montant des recettes recouvrées et celui des dépenses ordonnancées/prises en charge au cours de cet exercice budgétaire est de sept milliards quatre cent vingt un millions dix neuf mille cinq cent quatre vingt onze (7 421 019 591) francs CFA.

La balance d'entrée au 01/01/2018 est créditeur et se chiffre à dix milliards quatre cent soixante deux millions sept cent soixante quinze mille cent soixante deux (10 462 775 162) francs CFA.

Le solde au 31/12/2018 dégage un montant créditeur de dix sept milliards huit cent quatre vingt trois millions sept cent quatre vingt quatorze mille sept cent cinquante trois (17 883 794 753) francs CFA.

Ces comptes n'étant pas clôturés définitivement, ce solde fera l'objet d'un report.

<u>Tableau 11:</u> Situation des recettes et des dépenses des comptes d'affectation spéciale (en FCFA)

| N°<br>Prog. | N° de<br>cpte | Intitulé  | Prévisions<br>définitives | Emissions/recouvrements | Ordonnancements /<br>Prises en charge | Ecarts         | Solde au<br>01/01/2018 | Solde au<br>31/12/2018 |
|-------------|---------------|---|---------------------------|-------------------------|---------------------------------------|----------------|------------------------|------------------------|
|             |               |   | (1)                       | (2)                     | (3)                                   | (4)=(2)-(3)    | (5)                    | (6) = (4) +(5)         |
| 125         | 372.15        | Plan d'actions de la<br>stratégie nationale de<br>micro-finances      | 750 000 000               | 507 490 229             | 0                                     | 507 490 229    | 225 650 137            | 733 140 366            |
| 126         | 372.14        | Soutien au<br>développement de<br>l'éducation de base                 | 18 641 411 000            | 13 850 651 175          | 17 122 646 211                        | -3 271 995 036 | 4 959 276 761          | 1 687 281 725          |
| 127         | 372.11        | Cantines scolaires du secondaire                                      | 560 534 000               | 137 283 117             | 115 671 633                           | 21 611 484     | 458 718 743            | 480 330 227            |
| 128         | 372.12        | Développement du<br>Système de santé                                  | 102 449 000               | 35 009 485              | 90 121 673                            | -55 112 188    | 93 859 056             | 38 746 868             |
| 129         | 372.16        | Soutien à la<br>Modernisation de<br>l'Administration<br>Publique      | 11 188 248 000            | 9 426 758 047           | 5 169 427 571                         | 4 257 330 476  | 3 139 068 337          | 7 396 398 813          |
| 130         | 372.13        | Opération lotissement<br>centres urbains et<br>ruraux au Burkina Faso | 803 180 000               | 147 650 974             | 44 872 559                            | 102 778 415    | 815 269 814            | 918 048 229            |
| 131         | 372.17        | Développement de la statistique                                       | 13 073 055 000            | 5 881 458 012           | 43 108 900                            | 5 838 349 112  | 755 316 955            | 6 593 666 067          |
| 132         | 372.18        | Cadastre fiscal   | 210 000 000               | 20 567 099              | 0                                     | 20 567 099     | 15 615 359             | 36 182 458             |
| 142         | 372.19        | Remboursement<br>crédits TVA  | 48 105 885 000            | 0                       | 0                                     | 0              | 0                      | 0                      |
| 143         | 372.20        | Approvisionnement en<br>Eau et Assainissement                         | 12 623 566 000            | 0                       | 0                                     | 0              | 0                      | 0                      |
|             | TOTA          | AL GENERAL  | 106 058 328 000           | 30 006 868 138          | 22 585 848 547                        | 7 421 019 591  | 10 462 775 162         | 17 883 794 753         |

Source : DGB, DGTCP, lois de finances, exercice 2018 et CID

# **C- Budgets annexes**

Il n'y a pas eu de budgets annexes au cours de l'exercice 2018.

# D- Ressources et charges de trésorerie

Les opérations de trésorerie sont composées des :

- emprunts à court, moyen et long terme ;
- opérations des comptes des correspondants ;
- prêts et avances.

Le tableau ci-dessous présente la situation des opérations de trésorerie de l'Etat au 31 décembre 2018.

Tableau 12: Situation des opérations de trésorerie au 31 décembre 2018 (en FCFA)

| LIBELLÉ   | RÉALISATIONS<br>2017 | PRÉVISIONS 2018   | RÉALISATIONS 2018 | TAUX DE<br>REALISATION<br>2018 |
|---|----------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------|
|   | a b                  |                   | С                 | c*100/b                        |
| Ressources de trésorerie                                | 1 957 220 765 516    | 848 891 537 000   | 2 146 811 020 335 | 252,90%                        |
| Produits provenant de la cession d'actifs               |                      | 0                 | 0                 | 0                              |
| Produits des emprunts à court,<br>moyen et long terme   | 639 473 170 603      | 173 395 000 000   | 833 943 107 837   | 480,95%                        |
| Emprunts projets  | 40 394 609 277       | 134 400 000 000   | 60 130 328 200    | 44,74%                         |
| Emprunts programmes                                     | 3 532 632 060        | 38 995 000 000    | 42 195 571 480    | 108,21%                        |
| Emprunts obligataires                                   | 595 545 929 266      |                   | 347 187 000 000   |                                |
| Bons du Trésor  |                      |                   | 357 520 000 000   |                                |
| Dépôts sur les comptes des correspondants               | 1 317 236 402 469    | 672 496 537 000   | 1 299 003 354 947 | 193,16%                        |
| Remboursements de prêts et avances                      | 511 192 444          | 3 000 000 000     | 13 864 557 551    | 462,15%                        |
| Charges de trésorerie                                   | 1 661 739 134 041    | 1 153 061 909 000 | 1 843 592 521 662 | 159,89%                        |
| Amortissement des emprunts à court, moyen et long terme | 393 063 225 988      | 376 454 000 000   | 493 502 721 883   | 131,09%                        |
| Retraits sur les comptes des correspondants             | 1 263 170 983 724    | 716 607 909 000   | 1 287 112 198 984 | 179,61%                        |
| Prêts et avances  | 5 504 924 329        | 60 000 000 000    | 62 977 600 795    | 104,96%                        |

Source : DGTCP

Les ressources de trésorerie au 31 décembre 2018 s'élèvent à deux mille cent quarante six milliards huit cent onze millions vingt mille trois cent trente cinq (2 146 811 020 335) francs CFA sur une prévision de huit cent quarante huit milliards huit cent quatre vingt onze millions cinq cent trente sept mille (848 891 537 000) francs CFA, soit un taux de réalisation de 252,90%. Le taux de réalisation varie de 193,16% (dépôts sur les comptes des

correspondants du Trésor) à 480,95% (Produits des emprunts à court, moyen et long terme).

Le taux de réalisation des produits des emprunts à court, moyen et long terme s'explique par le montant des émissions des bons du Trésor qui s'élève à trois cent cinquante sept milliards cinq cent vingt millions (357 520 000 000) de francs CFA et des emprunts obligataires qui se chiffrent à trois cent quarante sept milliards cent quatre vingt sept millions (347 187 000 000) de francs FCFA.

Le taux de réalisation des « remboursements des prêts et avances » est dû au remboursement du montant de l'échéance échue qui s'élève à treize milliards quatre cent dix millions quatre cent vingt mille soixante treize (13 410 420 073) francs CFA en 2018 du prêt accordé à la SONAPOST dans le cadre de la consolidation d'une partie des avoirs du Trésor au centre des chèques postaux (CCP) en prêts.

Quant aux charges de trésorerie, elles se chiffrent au 31 décembre 2018 à mille huit cent quarante trois milliards cinq cent quatre vingt douze millions cinq cent vingt un mille six cent soixante deux (1 843 592 521 662) francs CFA sur une prévision de mille cent cinquante trois milliards soixante un millions neuf cent neuf mille (1 153 061 909 000) francs CFA, soit un taux de d'exécution de 159,89%.

Ce taux s'explique par les opérations d'emprunts (131,09%) et les retraits sur les comptes des correspondants du Trésor (179,61%).

Le taux de réalisation varie entre 104,96% (prêts et avances) et 179,61% (retraits sur les comptes des correspondants du Trésor).

# IV. SITUATION DE LA DETTE DE L'ETAT

L'encours de la dette est le stock de l'ensemble des prêts contractés à une période donnée. Il est constitué de la dette intérieure et extérieure. Au 31 décembre 2018, la situation de l'encours de la dette se présente comme suit :

**Tableau 13:** Situation de la dette des exercices 2017 et 2018 (en FCFA)

| INTITULES        | ENCOURS EN 2017   | ENCOURS EN 2018   | CHARGES<br>FINANCIERES DE<br>L'EXERCICE 2017 | CHARGES<br>FINANCIERES DE<br>L'EXERCICE 2018 |
|------------------|-------------------|-------------------|--|--|
| Dette intérieure | 1 024 198 680 000 | 1 571 392 491 143 | 49 462 227 764                               | 74 264 902 233                               |
| Dette extérieure | 1 742 917 946 000 | 1 909 559 819 970 | 20 163 827 379                               | 23 055 142 728                               |
| TOTAL GENERAL    | 2 767 116 626 000 | 3 480 952 311 113 | 69 626 055 143                               | 97 320 044 961                               |

Source: DGB, DGTCP, lois de finances et cadre de clôture exercice 2018

En fin décembre 2018, l'encours de la dette de l'Etat se chiffre à trois mille quatre cent quatre vingt milliards neuf cent cinquante deux millions trois cent onze mille cent treize (3 480 952 311 113) francs CFA contre deux mille sept cent soixante sept milliards cent seize millions six cent vingt six mille (2 767 116 626 000) francs CFA à la même période en 2017 soit une progression de 25,80%. Ce taux s'explique par l'encours de la dette intérieure qui est passé de mille vingt quatre milliards cent quatre vingt dix huit millions six cent quatre vingt mille (1 024 198 680 000) francs CFA en 2017 à mille cinq cent soixante onze milliards trois cent quatre vingt douze millions quatre cent quatre vingt onze mille cent quarante trois (1 571 392 491 143) francs CFA au 31 décembre 2018 soit une progression de 53,43%.

La dette intérieure représente 45,14% du montant total de la dette contre 55,86% pour la dette extérieure.

Quant aux charges financières de la dette payées au cours de l'année 2018, elles se sont élevées à quatre vingt dix sept milliards trois cent vingt millions quarante quatre mille neuf cent soixante un (97 320 044 961) FCFA contre soixante neuf milliards six cent vingt six millions cinquante cinq mille cent quarante trois (69 626 055 143) francs CFA en 2017, soit une progression de 39,78%. Ce taux s'explique par les charges de la dette intérieure qui est passé de quarante neuf milliards quatre cent soixante deux millions deux cent vingt sept mille sept cent soixante quatre (49 462 227 764) francs CFA en 2017 à soixante quatorze milliards deux cent soixante quatre millions neuf cent deux mille deux cent trente trois (74 264 902 233) francs CFA au 31 décembre 2018 soit une progression de 50,14%.

Les charges de la dette intérieure représentent 76,31% du montant total des charges contre 23,69% pour la dette extérieure.

# V. <u>SITUATION DES RESULTATS DES PROGRAMMES</u>

Selon l'article 14 de la LOLF, à chaque programme sont associés des objectifs précis, arrêtés en fonction de finalités d'intérêt général et des résultats attendus.

Ces résultats, mesurés notamment par des indicateurs de performance, font l'objet d'évaluation régulière et donnent lieu à un rapport annuel de performance (RAP). Ces RAP permettent de cerner la situation des résultats des programmes en fin d'exercice.

Dans le cadre du budget programme 2018, 21 ministères sur un total de 26, ont élaboré leurs rapports annuels de performance mettant en exergue 200 indicateurs d'impact et 781 indicateurs d'effet. Les 5 ministères n'ayant pas produit leur RAP sont :

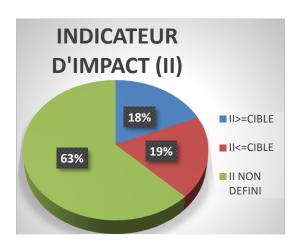
- le ministère de la santé;
- le ministère de la défense nationale et des anciens combattants ;

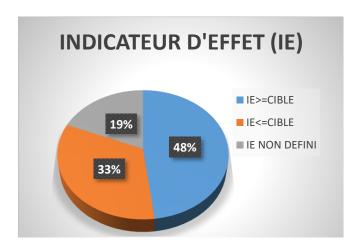
- le ministère des infrastructures ;
- le ministère des sports et des loisirs ;
- le ministère de la culture, des arts et du tourisme.

La situation d'exécution fait ressortir que 37 indicateurs d'impact ont au moins atteint la performance en termes de cibles de résultats attendus (soit 18%), 38 indicateurs ont enregistré une contreperformance (soit 19%) et 125 indicateurs n'ont pas été renseignés (soit 63%).

Pour ce qui est des indicateurs d'effet, 375 indicateurs ont au moins atteint la performance en termes de cibles de résultats attendus (soit 48%), 260 indicateurs ont enregistré une contreperformance (soit 33%) et 146 indicateurs n'ont pas été renseignés (19%). Les diagrammes suivants illustrent ces données ci-dessus.

Figure 18: Indicateurs d'impact et d'effet





Source: Construit à partir des RAP des ordonnateurs par DGB

Les graphiques illustrent bien des forts taux d'indicateurs non renseignés entachant ainsi la qualité des rapports sur la performance des programmes. L'examen des RAP montre que cet état de fait pourrait s'expliquer par l'absence de situation de référence des indicateurs, leur non pertinence par rapport aux objectifs poursuivis, le manque de rigueur et une appropriation insuffisante. En effet, pour plusieurs ministères, les indicateurs ne sont pas circonscrits aux périmètres de leurs programmes et les données à collecter pour les renseigner doivent être fournies par d'autres ministères.

Nonobstant cette situation, des efforts consentis par les ministères et institutions ont permis d'engranger des résultats plus ou moins mitigés.

Les principaux résultats atteints sont synthétisés par domaine de compétence.

# En matière de santé :

Les données en matière de santé sont issues du programme 003, intitulé « Lutte contre le VIH, le SIDA et les IST », rattaché à la présidence du Faso. En termes d'acquis il s'agit :

- l'amélioration de la couverture du traitement par les antis rétro viraux (ARV) des personnes vivant avec le virus immunodéficience humaine (PVVIH) au niveau national, avec un taux de 86,86% des PVVIH dépistées et mis sous traitement ARV en 2018 contre 73,6% en 2017 ;
- la prise en charge dans la file active à 100% des PVVIH référées dans les formations sanitaires ;
- l'intensification du dépistage en population générale ainsi que dans les groupes à hauts risques ; ce qui a permis de faire passer le nombre de personnes dépistées de 825 629 en 2017 à 975 802 en 2018 avec 9 942 cas positifs, soit un taux de séropositivité de 1,02%. En ce qui concerne le taux d'adhésion des femmes enceintes au dépistage VIH, il est de 89,60% (394 725) en 2018 contre 83,97% en 2017 ;
- la réalisation de la sérosurveillance du VIH à travers les sites sentinelles et la dotation en intrants VIH dans les structures de prise en charge, avec une prévalence de 0,8% au niveau national contre 1.3% en 2017 ;
- le renforcement de la prise en charge médicale des PVVIH, le soutien et la protection des personnes infectées et affectées. Ainsi, on note entre autres actions, 66 983 PVVIH sous ARV de l'ensemble des files actives en 2018 contre 61 487 PVVIH en 2017, soit un taux d'accroissement de 8,21%, avec 100% des femmes enceintes séropositives sont sous traitement ARV etc.;
- le renforcement de la gouvernance en matière de la lutte contre le VIH, le Sida et les infections sexuellement transmissibles (IST).

# • En matière de sécurité

- le renforcement du taux de maillage du territoire en services de sécurité opérationnels entre 2017 et 2018, passant de 61,14% à 65,81%. Ce qui s'est traduit par la construction et l'ouverture de nouveaux services de sécurité dans des localités qui n'en disposaient pas. Cette progression a eu pour effet de rapprocher les services des populations. Toutefois, la cible de 67% attendue n'a pas été atteinte ;
- la réduction du ratio agent de sécurité/population, passant de 1 agent pour 758 habitants en 2017 à 1 agent pour 729 habitants en 2018. Cette évolution a été rendue possible grâce aux efforts de recrutement effectués par le gouvernement au niveau de la Police et de la gendarmerie nationale. En effet, 800 nouveaux élèves sous-

- officiers de police et 750 élèves sous-officiers de gendarmerie ont été recrutés pour l'année 2018 ;
- la réduction des actes de criminalité à travers des opérations de patrouilles de dissuasion. En effet, dix-neuf mille six cent quarante (19 640) patrouilles dissuasives ont été organisées par la police et trente-cinq mille neuf cent cinquante-trois (35 953) patrouilles par la gendarmerie. Ces actions ont été possibles grâce à l'acquisition au profit de ces forces de matériel spécifique, de moyens roulants (65 véhicules et 257 motos), et matériel informatique ;
- l'accroissement du taux de couverture des sites miniers industriels et semi-mécanisés en services de sécurité, a été réalisé conformément aux prévisions de 2018. En effet, entre 2017 et 2018, le taux de couverture de ces sites est passé de 30 % à 40%. Cela a permis de renforcer le sentiment de sécurité et la sérénité sur les sites miniers ;
- l'accroissement de la proportion des Burkinabè possédant la carte nationale d'identité burkinabè (CNIB) ou le passeport, passant de 83,37% en 2017 à 90,35% en 2018 pour une cible de 85% soit un écart de 5,35. Cet accroissement s'explique d'une part par le renforcement des contrôles de police et de gendarmerie et d'autre part par la volonté des citoyens de disposer de document d'identité pour participer aux élections. Cela a eu pour effet de permettre aux citoyens de circuler librement et aux autorités de disposer d'une base de données sur les identités des Burkinabè, en vue d'orienter les décisions politiques et de mieux sécuriser le pays ;
- le renforcement de la participation communautaire à travers l'organisation de séances (09) de sensibilisation et des opérations telles que des enquêtes, des suivis et des recensements;

# En matière de finances :

- l'amélioration du taux de croissance du PIB réel passant de 6,3 à 6,6 entre 2017 et 2018 ;
- l'optimisation de l'occupation et la gestion du territoire à travers l'élaboration d'outils d'aménagement du territoire notamment, les documents techniques des schémas régionaux du centre, de l'Est et du Sahel;
- l'amélioration du taux de pression fiscale passant de 16,5% en 2017 à 17,4% en 2018, due essentiellement à l'élargissement de l'assiette fiscale à travers le recensement de nouveaux contribuables, la poursuite de l'opérationnalisation de la facture normalisée au niveau des contribuables du réel normal d'imposition, de la déclaration et du paiement électronique des impôts;

- l'amélioration du niveau de recouvrement des ressources intérieures suite à une hausse de 10,19% entre 2017 et 2018 avec un taux de mobilisation de 104,29% ;
- l'amélioration de la gestion de la trésorerie publique, avec une progression du taux de couverture des besoins de trésorerie, passant de 90% en 2017 à 98% en 2018. Cela s'explique en partie par la réduction des paiements en numéraire, l'assainissement et la rationalisation des comptes bancaires des institutions publiques.

# • En matière d'éducation :

- l'augmentation du taux brut de scolarisation (TBS) au préscolaire durant la période 2016-2018 passant de 2,9% à 4,1% soit une hausse de 1,2 point de pourcentage ;
- l'augmentation du TBS au primaire et au post-primaire sur la période 2016-2018, passant respectivement de 86,1% à 90,7% et de 46,6% à 52%. Ce dernier connait un rythme de progression de 3% par an ;
- le développement de l'éducation inclusive, faisant passer le nombre d'enfants à besoins spécifiques pris en charge de 3 344 en 2017 à 4 277 en 2018 ;
- au niveau du développement des capacités d'accueil, on note une amélioration du taux de résorption des salles de classes sous paillotes au primaire sur la période 2016-2018, avec une réalisation de 1 578 salles dont 348 salles en 2018 ;
- le recrutement de nouveaux enseignants et la poursuite de leur formation continue à tous les niveaux (formation de 332 enseignants du préscolaire, 50 060 enseignants du primaire, 1 745 enseignants du post-primaire et du secondaire, 80 nouveaux chefs d'établissement du post-primaire et du secondaire);
- au niveau de la recherche-action et recherche-développement, trois innovations pédagogiques ont été validées tout comme en 2017. Ces innovations enrichissent les méthodes d'enseignement dans les pratiques classes et facilitent la performance scolaire;
- l'élaboration et l'implémentation de 11 curricula du formel;
- l'amélioration du ratio nombre d'étudiants pour 100 000 habitants passant de 553 en 2017 à 600 en 2018 ;
- l'amélioration de la proportion de filières professionnalisantes ;
- l'augmentation de la proportion d'étudiants ayant achevé le cycle qui est passée de 46,96% en 2017 à 59,7% en 2018 ;
- l'augmentation de la proportion des étudiants bénéficiaires de la restauration qui est passée de 17% en 2019 à 19,32% en 2018 ;
- l'amélioration du nombre de méthodes, technologies, procédés et innovations générés passant de 57 en 2017 à 81 en 2018 ;

- l'amélioration du nombre de productions scientifiques, et surtout de publications scientifiques qui passent de 75 en 2017 à 220 en 2018.

# • Dans le domaine agro-pastoral (l'agriculture et l'élevage) :

# ✓ L'agriculture :

- l'amélioration du taux de mise en valeur des aménagements fonctionnels, passant de 94% en 2017 à 95 % en 2018 pour une prévision de 94% ;
- la baisse structurelle du taux d'insécurité alimentaire et nutritionnelle de 17% à 13,36%;
- un appui adapté dans le cadre du renforcement de la résilience de 45,5% des populations vulnérables des zones structurellement déficitaires, et la constitution d'un stock national de sécurité alimentaire de 16 799,68 tonnes soit 33,6% du niveau conventionnel;
- la création de 62 PME/PMI agricoles et agro-alimentaires et l'augmentation de la part de l'investissement privé dans l'investissement agricole global passant de 15% en 2017 à 20% en 2018;
- l'augmentation de la part des produits agricoles transformés dans la production totale à 6,6% par rapport à la prévision de 2018.

# ✓ L'élevage :

- la création et l'aménagement de 2262 ha de zones pastorales avec une superficie de 1911 ha fonctionnelle ;
- la réalisation de 2262 tonnes de stock de sécurité d'aliments pour bétail ;
- l'aménagement de 166 km de pistes à bétail.

# • En matière d'eau potable et d'assainissement :

- l'amélioration du taux de fonctionnalité des barrages de 54,67% en 2017 à 56,03% en 2018 ;
- la mise en place de deux services de police d'eau permettant ainsi de couvrir toutes les treize (13) régions ;
- l'amélioration de la proportion des retenues d'eau de surface avec protection des berges passant de 16% en 2017 à 17% en 2018 ;
- l'amélioration du taux national d'accès à l'eau potable de 74,0% correspondant à une population additionnelle de 633 195 personnes desservies en 2018 contre 73,4% en 2017. Ainsi, 14 717 672 de personnes sont desservies sur une population totale de 19 876 430;
- l'amélioration du niveau national d'assainissement avec une population additionnelle desservie en 2018 de 313 150 personnes faisant passer le total de la population

desservie en ouvrages d'assainissement adéquats sur le plan national à 4 468 907 personnes.

# • En matière d'infrastructures :

# ✓ Infrastructure de communications électroniques :

- l'accroissement de la capacité de bande passante internationale, qui est passée de 15 gigas octets (GO) en 2017 à un débit estimé à 35 GO en 2018 ;
- le développement des infrastructures de communications électroniques à travers l'amélioration du taux de pénétration de la téléphonie mobile passant de 91,4% en 2017 à 96% en 2018 et le taux de pénétration à internet qui se situe à 19% pour une cible de 12% ;
- la poursuite des travaux d'extension du Réseau informatique de l'administration publique (RESINA) au niveau local.

# • En matière d'emploi :

- la création de 22 558 emplois sur une prévision de 16 000 à travers la mise en place d'unités économiques pour les femmes, l'octroi de kits d'installation et le financement de Start up;
- le renforcement des capacités des acteurs de l'économie informelle. A ce titre, 1 629 acteurs issus des organisations professionnelles de l'économie informelle ont été sensibilisés pour le bon fonctionnement et la formalisation de leur entreprise sur une prévision de 1000, soit un écart positif de 629 points.

# VI. <u>LES COMPTES ET ETATS FINANCIERS DE L'ETAT</u>

### A- Résultats et soldes de l'année

Il s'agit de présenter le résultat budgétaire de l'année, les soldes des comptes d'affectation spéciale et des opérations de trésorerie ainsi que le résultat comptable de l'exercice afin de permettre une meilleure connaissance de la situation financière et patrimoniale de l'Etat.

Tableau 14 Résultat du budget général de l'année 2018 (en FCFA)

| Nature des opérations                         | Montants en francs CFA | Observations |
|---|------------------------|--------------|
| Recettes définitives au 31/12/2018<br>(a)     | 1 591 453 138 681      | -            |
| Dépenses définitives au 31/12/2018<br>(b)     | 1 947 453 015 325      | -            |
| Résultat du budget général<br>(c) = (a) - (b) | - 355 999 876 644      | Déficit      |

Source : DGB, DGTCP

Tableau 15: Résultat des budgets annexes de l'année 2018 (en FCFA)

| Intitulés                          | Montants en francs CFA | Observations |
|------------------------------------|------------------------|--------------|
| Recettes définitives au 31/12/2018 | -                      |              |
| Dépenses définitives au 31/12/2018 | NEANT-                 |              |
| Résultat des budgets annexes       | -                      |              |

Source : DGB, DGTCP

Tableau 16: Solde des comptes d'affectation spéciale de l'année 2018 (en FCFA)

| NATURE DES OPERATIONS                  | Montants en francs CFA | Observations |  |
|--|------------------------|--------------|--|
| Recettes de l'année 2018<br>(a)        | 30 006 868 138         |              |  |
| Dépenses de l'année 2018<br>(b)        | 22 585 848 547         |              |  |
| Solde au 31/12/2018<br>(c) = (a) - (b) | 7 421 019 591          | Créditeur    |  |

**Source**: DGB, DGTCP

Tableau 17: Résultat d'exécution des lois de finances de l'exercice 2018(en FCFA)

| Nature des opérations   | Montants en francs CFA | <u>Observations</u> |
|---|------------------------|---------------------|
| Résultat du budget général (RBG)<br>(a)   | - 355 999 876 644      | Déficit             |
| RESULTAT DES BUDGETS ANNEXES<br>(b)   | -                      |                     |
| RESULTAT DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR CLOS (HORS<br>COMPTES DE PRETS ET D'AVANCES)<br>(c) | 7 421 019 591          |                     |
| RESULTAT D'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES $(d) = (a) + (b) + (c)$                           | - 348 578 857 053      | Déficit             |

Source : DGB, DGTCP

En 2018, le déficit budgétaire de l'État s'établit à trois cent quarante huit milliards cinq cent soixante dix huit millions huit cent cinquante sept mille cinquante trois (348 578 857 053) francs CFA contre cinq cent cinq milliards sept cent soixante trois millions huit cent soixante douze mille quatre cent trente cinq (505 763 872 435) francs CFA en 2017 soit une baisse de cent cinquante sept milliards cent quatre vingt cinq millions quinze mille trois cent quatre vingt deux (157 185 015 382) francs CFA en valeur absolue soit 31,08% en valeur relative.

Tableau 18: Solde budgétaire de base de l'année 2018 (en FCFA)

| Nature des opérations | Montants en francs CFA   | Observations  |
|-----------------------|--------------------------|---------------|
| Nature des operations | Montants en francs el 11 | Obsci vations |

| Recettes propres<br>(a)                             | 1 439 907 802 167 |         |
|---|-------------------|---------|
| Dépenses ordinaires<br>(b)                          | 1 382 696 477 567 |         |
| Investissements exécuté par l'Etat seul<br>(c)      | 432 444 381 007   |         |
| Transfert en capital<br>(d)                         | 22 230 896 245    |         |
| SOLDE BUDGETAIRE DE BASE<br>(e) = (a) - (b + c + d) | - 397 463 952 652 | Négatif |

**Source**: DGB, DGTCP

En 2018, le solde budgétaire de base est déficitaire de trois cent quatre vingt dix sept milliards quatre cent soixante trois millions neuf cent cinquante deux mille six cent cinquante deux (397 463 952 652) francs CFA contre cinq cent quinze milliards quatre cent trente un millions quatre cent quatre vingt dix sept mille deux cent quatre (515 431 497 204) francs CFA en 2017 soit une baisse de 22,89%.

# B- Situation patrimoniale de l'Etat (bilan)

Le bilan présente le patrimoine de l'État. Il est établi à partir de la comptabilité générale tenue en droits constatés et retrace l'actif (biens) et le passif (dettes) de l'Etat à la clôture de l'exercice budgétaire. Il se présente comme suit :

Tableau 19:Situation de l'actif de l'Etat (en FCFA)

|  |                 | Exercice 2017                     |                 |                 |
|--|-----------------|-----------------------------------|-----------------|-----------------|
| ACTIF                                  | Brut            | Amortissement<br>et Dépréciations | Net             | Net             |
| ACTIF IMMOBILISE (I)                   | 968 293 121 336 | 0                                 | 968 293 121 336 | 508 946 753 365 |
| Immobilisations incorporelles          | 43 983 652 129  | -                                 | 43 983 652 129  | 31 688 087 604  |
| Immobilisations corporelles            | 792 845 550 493 | -                                 | 792 845 550 493 | 417 138 686 536 |
| Immobilisations financières            | 131 463 918 714 | 0                                 | 131 463 918 714 | 60 119 979 225  |
| ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie) (II) | 44 629 554 833  | -                                 | 44 629 554 833  | 614 123 570 243 |
| Stocks                                 |                 |                                   |                 |                 |
| Créances fiscales et assimilées        |                 |                                   |                 |                 |

| Créances non fiscales                            |                   |   |                   |                   |
|--|-------------------|---|-------------------|-------------------|
| Autres créances                                  | 44 629 554 833    | - | 44 629 554 833    | 614 123 570 243   |
| Charges constatées d'avances                     |                   |   |                   |                   |
|  |                   |   |                   |                   |
| TRESORERIE - ACTIF (III)                         | 179 750 745 062   |   | 179 750 745 062   | 205 546 956 599   |
| Disponibilités                                   | 179 750 745 062   | - | 179 750 745 062   | 205 546 956 599   |
| Équivalences de trésorerie et autres composantes |                   |   |                   |                   |
|  |                   |   |                   |                   |
| Comptes de régularisation (IV)                   | 693 591 727 826   | - | 693 591 727 826   | 538 080 716 040   |
| TOTAL ACTIF (V=I+II+III+IV)                      | 1 886 265 149 057 |   | 1 886 265 149 057 | 1 866 697 996 247 |

Source : DGTCP

L'actif s'élève à mille huit cent quatre vingt six milliards deux cent soixante cinq millions cent quarante-neuf mille cinquante-sept (1 886 265 149 057) francs CFA à fin 2018. Il comprend notamment des immobilisations incorporelles pour quarante trois milliards neuf cent quatre vingt trois millions six cent cinquante deux mille cent vingt neuf (43 983 652 129) francs CFA , des immobilisations corporelles pour sept cent quatre vingt douze milliards huit cent quarante cinq millions cinq cent cinquante mille quatre cent quatre vingt treize (792 845 550 493) francs CFA et des immobilisations financières pour cent trente un milliards quatre cent soixante trois millions neuf cent dix huit mille sept cent quatorze (131 463 918 714) francs CFA.

Tableau 20: Situation du passif de l'Etat (en FCFA)

|  | ,                 | Exercice 2017 |                   |                   |
|--|-------------------|---------------|-------------------|-------------------|
|  |                   |               |                   |                   |
| PASSIF   |                   | Dépréciation  |                   |                   |
|  | Brut              |               | Net               | Net               |
|  |                   |               |                   |                   |
| DETTE FINANCIERES (VI)                             | 3 480 952 311 113 |               | 3 480 952 311 113 | 2 767 116 626 001 |
| Dettes intérieures                                 | 1 571 392 491 143 |               | 1 571 392 491 143 | 1 024 198 680 001 |
| Dettes extérieures                                 | 1 909 559 819 970 |               | 1 909 559 819 970 | 1 742 917 946 000 |
| DETTES NON FINANCIERES (hors                       | 200 582 667 311   |               | 200 582 667 311   | 255 372 150 994   |
| trésorerie) (VII) Dettes de fonctionnement         | 127 935 063 683   |               | 127 935 063 683   | 173 619 136 655   |
| Dettes de transfert                                |                   |               |                   |                   |
| Produits constatés d'avance                        |                   |               |                   |                   |
| Autres dettes non financières                      | 72 647 603 628    |               | 72 647 603 628    | 81 753 014 339    |
| PROVISIONS POUR RISQUES (VIII)                     |                   |               |                   |                   |
| Provision pour risques financiers-dettes avalisées |                   |               |                   |                   |
| Provisions pour risques financiers-PPP             |                   |               |                   |                   |
| TRESORERIE – PASSIF (IX)                           | 693 257 109 104   |               | 693 257 109 104   | 682 930 685 582   |
| Correspondants du Trésor (déposants de fonds)      | 663 871 546 945   |               | 663 871 546 945   | 661 246 267 927   |

|   |                    | Exercice 2017 |                    |                    |
|---|--------------------|---------------|--------------------|--------------------|
|   |                    |               |                    |                    |
| PASSIF  |                    | Dépréciation  |                    |                    |
|   | Brut               |               | Net                | Net                |
| Autres  | 29 385 562 159     |               | 29 385 562 159     | 21 684 417 655     |
| Comptes de régularisation (X)                             | 155 829 464 621    |               | 155 829 464 621    | 486 473 135 687    |
|   |                    |               |                    |                    |
| TOTAL PASSIF (hors situation nette) (XI=VI+VII+VIII+IX+X) | 4 530 621 552 149  |               | 4 530 621 552 149  | 4 191 892 598 264  |
| Report à nouveau (XII)                                    | -29 487 920 630    |               | -29 487 920 630    |                    |
| Écart de réévaluation et compte                           | -2 669 101 930 545 |               | -2 669 101 930 545 | -2 295 706 681 387 |
| d'intégration (XIII)<br>Résultat de l'exercice (XIV)      | 54 233 448 083     |               | 54 233 448 083     | -29 487 920 630    |
| SITUATION NETTE (XV= V-XI=XII+XIII+XIV)                   | -2 644 356 403 092 |               | -2 644 356 403 092 | -2 325 194 602 017 |

Source : DGTCP

Le passif hors situation nette est évalué à quatre mille cinq cent trente milliards six cent vingt un millions cinq cent cinquante deux mille cent quarante neuf (4 530 621 552 149) francs CFA. Il est constitué principalement des dettes financières de l'État pour trois mille quatre cent quatre vingt milliards neuf cent cinquante deux millions trois cent onze mille cent treize (3 480 952 311 113) francs CFA, des dettes non financières de deux cent milliards cinq cent quatre vingt deux millions six cent soixante sept mille trois cent onze (200 582 667 311) francs CFA et de la trésorerie-passif de six cent quatre vingt treize milliards deux cent cinquante sept millions cent neuf mille cent quatre (693 257 109 104) francs CFA. La situation nette présente un solde négatif et s'évalue à moins deux mille six cent quarante quatre milliards trois cent cinquante six millions quatre cent trois mille quatre vingt douze (-2 644 356 403 092) francs CFA.

# C- Compte de résultat de l'Etat, exercice 2018

Le compte de résultat rend compte de l'activité de l'État au cours de l'année 2018. Il comprend les produits et les charges de l'exercice.

Tableau 21: Situation des produits (en FCFA)

| PRODUITS                           | Exercice 2018     | Exercice 2017     |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| RECETTES FISCALES                  | 1 252 639 962 098 | 1 191 241 227 411 |
| TOTAL PRODUITS FISCAUX (I) :       | 1 252 639 962 098 | 1 191 241 227 411 |
| VENTES DE PRODUITS ET SERVICES     | 3 210 000 000     | 0                 |
| RECETTES NON FISCALES              | 144 805 575 242   | 122 234 260 812   |
| TRANSFERTS RECUS D'AUTRES BUDGETS  | 0                 | 0                 |
| DONS PROGRAMME ET LEGS             | 78 594 404 206    | 60 991 990 668    |
| DONS PROJETS ET LEGS               | 72 950 932 308    | 61 177 333 234    |
| RECETTES EXCEPTIONNELLES           | 36 621 086 807    | 14 372 190 676    |
| PRODUITS FINANCIERS                | 2 631 178 020     | 27 755 752 610    |
| TRANSFERT DE CHARGES               | 0                 | 0                 |
| REPRISES SUR PROVISIONS            | 0                 | 0                 |
| TOTAL AUTRES PRODUITS (II) :       | 338 813 176 583   | 286 531 528 000   |
| TOTAL DES PRODUITS (III)=(I)+(II): | 1 591 453 138 681 | 1 477 772 755 411 |

Source : DGTCP

Les produits se chiffrent à mille cinq cent quatre vingt onze milliards quatre cent cinquante trois millions cent trente huit mille six cent quatre vingt un (1 591 453 138 681) francs CFA contre mille quatre cent soixante dix sept milliards sept cent soixante douze millions sept cent cinquante cinq mille quatre cent onze (1 477 772 755 411) francs CFA en 2017 soit une progression de 7,69%.

Tableau 22: Situation des charges (en FCFA)

| CHARGES                            | Exercice 2018     | Exercice 2017     |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| ACHATS DE BIENS                    | 130 307 321 241   | 172 763 686 436   |
| ACHATS DE SERVICES                 | 43 969 042 027    | 42 199 723 787    |
| AUTRES SERVICES                    | 136 912 004 504   | 136 233 402 279   |
| CHARGES DE PERSONNEL               | 700 516 182 741   | 626 502 661 925   |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES            | 459 694 578       | 46 259 552        |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS       | 0                 |                   |
| DOTATIONS AUX PROVISIONS           | 0                 |                   |
| Charges de Fonctionnement (I)      | 1 012 164 245 091 | 977 745 733 979   |
| SUBVENTIONS                        | 58 524 164 009    | 70 287 558 115    |
| TRANSFERTS                         | 361 607 883 460   | 389 601 328 804   |
| Charges d'intervention (II)        | 420 132 047 469   | 459 888 886 919   |
| INTERETS ET FRAIS FINANCIERS       | 104 923 398 038   | 69 626 055 143    |
| DOTATIONS AUX PROVISIONS           | 0                 |                   |
| Charges Financières (III)          | 104 923 398 038   | 69 626 055 143    |
| TOTAL DES CHARGES (IV = I+II+III): | 1 537 219 690 598 | 1 507 260 676 041 |

Source : DGTCP

Les charges de l'exercice 2018 s'élèvent à mille cinq cent trente sept milliards deux cent dix neuf millions six cent quatre vingt dix mille cinq cent quatre vingt dix huit (1 537 219 690 598) francs CFA. Elles sont constituées des charges de fonctionnement pour mille douze milliards cent soixante quatre millions deux cent quarante cinq mille quatre

vingt onze (1 012 164 245 091) francs CFA, des charges d'intervention pour quatre cent vingt milliards cent trente deux millions quarante sept mille quatre cent soixante-neuf (420 132 047 469) francs CFA et des charges financières de cent quatre milliards neuf cent vingt trois millions trois cent quatre vingt dix huit mille trente huit (104 923 398 038) francs CFA.

Au 31 décembre 2017, les charges s'élevaient à mille cinq cent sept milliards deux cent soixante millions six cent soixante seize mille quarante un (1 507 260 676 041) francs CFA, soit une légère hausse de 1,98%.

Le résultat de l'exercice 2018 est excédentaire de cinquante quatre milliards deux cent trente trois millions quatre cent quarante huit mille quatre vingt trois (54 233 448 083) francs CFA contre un déficit de vingt neuf milliards quatre cent quatre vingt sept millions neuf cent vingt mille cent trente (29 487 920 130) francs CFA enregistré en 2017.

# D- Situation des engagements hors bilan

Le hors bilan concerne les droits et obligations de l'Etat autres que ceux figurant au bilan et au compte de résultat. Ces engagements sont susceptibles de modifier le montant ou la consistance future du patrimoine de l'Etat.

Pour l'exercice 2018, cette situation n'a pu être produite à cause de la non application de la comptabilité en droits constatés et patrimoniale qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

# VII. ANALYSE DES CRITERES DE CONVERGENCE DE L'UEMOA

Les critères de convergence sont un ensemble d'indicateurs statistiques harmonisés qui permettent de surveiller les normes établies et de détecter en temps opportun les divergences de politiques et de performances économiques et financières entre les Etats membres. Dans une Union économique et monétaire, ces indicateurs sont déterminants pour maintenir le comportement rigoureux des pays membres, assurant ainsi la viabilité macroéconomique dans l'espace unifié.

Au regard de l'acte additionnel n°01/2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015 instituant un pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA, les critères de convergence en fin décembre 2018 se présentent comme suit :

Tableau 23: Etat de convergence

| INTITULE   | NORME     | 2017  | 2018  | OBSERVATIONS |
|--|-----------|-------|-------|--------------|
| Critères de pren   | nier rang |       |       |              |
| Solde budgétaire global / PIB nominal                      | ≥ -3%     | -6,6% | -4,9% | Non respecté |
| Taux d'inflation moyen                                     | ≤ 3%      | 0,4%  | 1,1%  | Respecté     |
| Encours de la dette intérieure et extérieure / PIB nominal | ≤ 70%     | 36,9% | 42,9% | Respecté     |
| Critères de seco   | ond rang  |       |       |              |
| Masse salariale / recettes fiscales                        | ≤ 35%     | 52,0% | 50,5% | Non respecté |
| Taux de pression fiscale                                   | ≥ 20%     | 15,9% | 17,4% | Non respecté |

<u>Source</u> : Construit à partir des données disponibles du CNPE et rapport d'exécution de la surveillance multilatérale de l'UEMOA 2018

# A- Critères de premier rang

# 1- Ratio du solde budgétaire global rapporté au PIB nominal

Le solde budgétaire global correspond à la différence entre le niveau des recettes recouvrées et le niveau des dépenses ordonnancées dans le budget de l'Etat.

Le ratio solde budgétaire global rapporté au PIB nominal est le critère clé retenu par l'UEMOA. Il permet de mesurer le niveau du déficit budgétaire par rapport au PIB nominal.

Il doit être  $\geq$ -3%.

Au titre de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2018, la norme communautaire de -3% n'a pas été respectée. En effet, le solde budgétaire rapporté au PIB nominal est ressorti à -4,9%. On note une légère amélioration de ce solde comparativement à celui de 2017 qui était de -6,6%.

# 2- Taux d'inflation annuel moyen

L'inflation traduit une hausse généralisée des prix. Le taux d'inflation annuel moyen est le rapport de la moyenne des indices de prix des douze derniers mois et de la moyenne des indices des douze mois précédents. Lorsque le taux d'inflation atteint un certain seuil, il peut compromettre la compétitivité de la zone dans son ensemble ou engendrer de sérieuses distorsions en matière de compétitivité entre les Etats membres, accentuant ainsi les coûts d'intégration. La norme communautaire est de 3% au maximum.

En fin décembre 2018, ce critère est ressorti à 1,1%. Ce taux est conforme à la norme communautaire fixée au maximum à 3%.

# 3- Ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal

L'encours de la dette correspond au montant total des emprunts restant à rembourser. Il est encore appelé capital restant dû et comprend la dette extérieure et la dette intérieure.

Ce ratio mesure le niveau de la dette d'un pays. Appelé taux d'endettement, il se présente comme l'un des indicateurs de soutenabilité de la dette publique. La norme communautaire est de 70% au maximum.

Au titre de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2018, ce ratio est ressorti à 42,9%. Ce taux est conforme à la norme communautaire fixée au maximum à 70%.

# B- Critères de second rang

# 1- Ratio de la masse salariale sur recettes fiscales

La masse salariale est la somme des rémunérations y compris les cotisations sociales, part employeur dont bénéficient les salariés au cours d'une période donnée.

Quant aux recettes fiscales, ce sont des prélèvements pécuniaires perçus sur les contribuables au cours d'une année donnée sous forme de taxes et/ou d'impôts qu'ils soient directs ou indirects.

Ce ratio signifie qu'un Etat de l'Union ne doit pas consacrer plus de 35% de ses recettes fiscales au paiement des dépenses de personnel.

Au 31 décembre 2018, ce ratio s'est établi à 50,5%. Par conséquent, cette norme communautaire n'a pas été respectée par le Burkina Faso.

# 2- Taux de pression fiscale

Le taux de pression fiscale mesure le poids des impôts dans l'économie d'un pays. Il s'obtient en divisant le montant des impôts prélevés sur une année donnée dans un pays par le montant du PIB dudit pays au cours de cette même année, le tout multiplié par cent.

Dans l'espace UEMOA, ce taux est fixé au minimum à 20%.

Au titre de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2018, ce ratio n'a pas été respecté par le Burkina Faso qui a réalisé un taux de 17,4%.

En somme, le Burkina Faso a respecté deux des trois critères de premier rang. Les deux critères de second rang n'ont pas été respectés.

# VIII. ANALYSE DE QUELQUES RATIOS DE GESTION

L'analyse de quelques ratios clé de gestion permet d'apprécier la situation économique et financière du pays en 2018. Ainsi, quatre ratios ont été déterminés et consignés dans le tableau ci-après.

Tableau 24: Situation de quelques ratios de gestion de l'exercice 2018

| INTITULE   | 2017  | 2018   |
|--|-------|--------|
| Service de la dette/Recettes ordinaires              | 10,5% | 6,65%  |
| Investissements de l'Etat seul / Recettes ordinaires | 21,8% | 30,03% |
| Recettes extraordinaires/Dépenses en capital         | ND    | 31,39% |
| Dépenses ordinaires /Recettes ordinaires             | ND    | 96,03% |

<u>Source</u>: données disponibles DGB, DGCOOP, DGI, DGTCP, DGD sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2018, au 31 décembre.

# Service de la dette rapporté aux recettes ordinaires

Ce ratio se situe à 6,65% au 31 décembre 2018 contre 10,5% en fin décembre 2017. Cela signifie que 6,65% des recettes ordinaires sont consacrés au remboursement du service de la dette de l'Etat (extérieure et intérieure).

# Investissements de l'Etat seul rapportés aux recettes ordinaires

Au 31 décembre 2018, ce ratio s'est établi à 30,03%. Cela signifie que les investissements de l'Etat sont couverts par les recettes ordinaires à hauteur de 30,03%.

# Contribution des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) dans le financement des investissements du budget national

Au 31 décembre 2018, le poids de la contribution des PTFs dans le financement des investissements a été de 31,39%. Ce taux traduit une dépendance de l'Etat vis-à-vis des PTFs. Ce qui interpelle le gouvernement à accroître ses capacités de mobilisation des ressources intérieures pour combler le déficit budgétaire.

# Poids des dépenses de fonctionnement sur les recettes propres mobilisées

Au 31 décembre 2018, les charges de fonctionnement de l'Etat représentaient 96,03% des ressources propres. Ce ratio signifie que la quasi-totalité des ressources propres nationales est destinée à faire fonctionner l'appareil étatique. Une réduction du train de vie de l'Etat

permettrait de dégager plus de ressources pour financer les grands chantiers de développement.

# IX. <u>DIFFICULTES ET PERSPECTIVES</u>

# A- Au titre des difficultés

Les principales difficultés rencontrées lors de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2018, sont les suivantes :

# ✓ Sur le plan sécuritaire

- l'insécurité généralisée liée au grand banditisme et à la montée du terrorisme;
- l'insécurité des agents (des douanes et des impôts) lors des sorties de recouvrement.

# ✓ Sur le plan social

- la non implication des élus locaux dans les actions de recouvrement;
- la persistance constatée des actes d'incivisme d'une manière générale ;
- l'incivisme fiscal et douanier;
- la fraude fiscale et douanière :
- les remous sociaux intervenus au sein de certains départements ministériels.

# ✓ Sur le plan matériel et financier

- l'insuffisance de dotation en moyens matériels et financiers ;
- la dotation tardive des moyens d'appuis destinés aux unités de recouvrement dans le cadre du programme d'action prioritaire (PAP).

# ✓ Sur le plan de la mobilisation des recettes

- l'inefficacité croissante du mode de recouvrement par Avis à Tiers Détenteur (ATD)
   émis auprès des banques et des particuliers due à la non-exécution des actes de poursuite;
- l'ancienneté des restes à recouvrer (RAR) rend difficile leur recouvrement ;
- l'accroissement inquiétant du volume des opérations bénéficiant de régimes dérogatoires (marchés publics exonérés, opérations spéciales d'importation, ...);
- le volume important des chèques impayés.

# ✓ Sur le plan de l'énergie et de l'informatique

- l'instabilité du Réseau informatique de l'administration (RESINA);
- les délestages intempestifs de l'électricité.

# **B-** Au titre des perspectives

Pour une mobilisation optimale des ressources, il serait nécessaire de prendre en compte les points suivants :

# ✓ Sur le plan sécuritaire

- la sécurisation des enceintes douanières (construction des clôtures);
- la protection des agents des impôts lors des sorties de recouvrement.

# ✓ Sur le plan social

- l'apaisement du climat social au sein du MINEFID.

# ✓ Sur le plan de l'énergie et de l'informatique

- la résolution du problème de délestages à travers les installations des groupes électrogènes de relais ;
- l'amélioration de la fonctionnalité des logiciels métiers ;
- la poursuite de la modernisation et de la simplification des procédures en matière douanière et fiscale;
- la poursuite des actions de modernisation à travers l'interfaçage entre SYLVIE et SYDONIA; entre SYDONIA et CIE;
- la poursuite du renforcement de l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers du Burkina avec ceux du Togo et de la Côte d' Ivoire;
- la poursuite de l'ouverture de SYDONIA WORLD sur internet ;
- la poursuite de l'informatisation de la gestion des recettes dans les bureaux, postes et brigades mobiles de douanes non connectés au SYDONIA;
- la poursuite de la réforme sur le payement des droits et taxes de douane par un procédé électronique (télépaiement) ;
- la fiabilisation du RESINA et la fluidité de la connexion ;
- la poursuite des interfaçages entre les régies de recettes d'une part et entre les régies de recettes et les autres structures de l'Etat (DGTTM, CNSS, ONI, ONEA, SONABEL...) d'autre part;
- la poursuite de l'amélioration de la connectivité des services notamment par l'extension et la stabilisation de la connexion internet ainsi que l'augmentation de la bande passante du réseau informatique de l'administration.

# ✓ Sur le plan de mobilisation des recettes

 la création d'une direction des moyennes entreprises supplémentaire à Ouagadougou et le renforcement des capacités de celles existantes pour une gestion optimale des dossiers;

- l'élargissement de l'usage de la facture normalisée à tous les segments de contribuables ;
- la poursuite des opérations de contrôle sanction de l'utilisation de la facture normalisée à l'ensemble des contribuables ;
- la rationalisation des exonérations fiscales et douanières ;
- l'amélioration des recouvrements de l'impôt par la mise en place d'une stratégie adaptée de recouvrement des RAR ;
- l'intensification des actions de recouvrement et de lutte contre le faux, la fraude et l'évasion fiscale ;
- la poursuite de l'encadrement, de l'opérationnalisation et de la réorganisation des services de base ;
- la mise en œuvre des nouvelles mesures fiscales contenues dans la loi de finances 2019;
- le renforcement de la vérification des marchandises dans les offices avec le contrôle de la valeur dans le SYDONIA des 50 produits les plus à risques et qui alimentent la fraude dans notre pays;
- la poursuite des réformes institutionnelles à travers la transformation de certains postes en brigades et la spécialisation des offices avec de nouveaux contrats de performances;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie globale de mobilisation des financements extérieurs :
- le renforcement de la lutte contre la fraude à travers l'utilisation du nouvel outil d'analyse du risque (SYGICOD) ;
- la mise en place d'un cadastre fiscal;
- la maîtrise parfaite du patrimoine immobilier de l'Etat pour optimiser les recettes locatives des structures de l'Etat par le recouvrement des arriérés ;
- le renforcement du niveau des départements ministériels et institutions, le contrôle des inspections techniques des services sur le reversement des recettes collectées.

# ✓ Sur le plan de la communication

- la poursuite des actions de communication institutionnelle et de sensibilisation en vue du renforcement du dialogue à l'endroit des usagers et des partenaires pour un plus grand civisme;
- la mise en place des politiques de maîtrise de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone au niveau sectoriel ;

De manière spécifique pour le secteur minier qui présente des opportunités de nouvelles ressources, il s'agira principalement de :

- la poursuite de l'organisation du secteur de l'orpaillage en vue de sa fiscalisation et y renforcer la sécurité ;
- la poursuite du recensement de l'ensemble des activités des sociétés et des prestataires miniers pour une meilleure maîtrise de la matière imposable ;
- le renforcement des capacités des structures de suivi et de contrôle technique des activités dans le domaine de la recherche minière ;
- la mise en œuvre des dispositions du nouveau code minier notamment en ce qui concerne la disposition relative au paiement du dividende prioritaire au profit de l'Etat;
- la valorisation de l'action des services de douanes implantés au niveau des sites miniers (relecture des protocoles d'accord).

Pour une meilleure exécution des dépenses, il s'agira également de poursuivre :

- le processus de rationalisation des dépenses de l'administration publique dans le sens de dégager des économies à affecter aux programmes sociaux et aux investissements productifs;
- le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de dépense publique ;
- la réforme de la gestion salariale et administrative du personnel de l'Etat;
- l'anticipation du processus de passation des marchés publics et des actions tendant à concilier l'exécution physique du budget, notamment dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage public délégué;
- la dématérialisation des documents du circuit de la dépense publique.

# **CONCLUSION**

L'exécution du budget de l'Etat, exercice 2018 s'est déroulée dans un contexte national marqué par une situation sécuritaire difficile et une poursuite des revendications sociales. En dépit de ces contraintes, l'économie nationale a enregistré une légère croissance.

Conformément aux dispositions de l'article 105 de la Constitution, le présent projet de loi de règlement rend compte de l'exécution des lois de finances à l'Assemblée nationale.

A l'analyse dudit projet de loi, il se dégage les résultats ci-après :

- un taux de mobilisation de recettes de 94,81% contre 82,14% en 2017;
- un taux d'exécution des dépenses de 93,69% contre 92,07 % en 2017;
- un solde du budget général déficitaire de 355 999 876 644 francs CFA contre 494 834 115 113 francs CFA en 2017 ;
- un solde excédentaire des comptes d'affectations spéciales de 7 421 019 591 francs
   CFA;
- un solde excédentaire des opérations de trésorerie de 303 218 498 673 francs CFA.

Au regard de ces résultats, on note une amélioration de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2018 par rapport à celui de l'exercice précèdent.

Cette amélioration a été possible grâce aux actions et mesures prises par le gouvernement pour assainir la gestion des finances publiques.

Ces actions et mesures prises sont entre autres :

- ✓ le renforcement des capacités des services des recettes ;
- ✓ la mise en œuvre de la facture normalisée ;
- ✓ l'intensification des contrôles dans le cadre de la lutte contre la corruption ;
- ✓ la poursuite du processus de rationalisation des dépenses de l'administration publique dans le sens de dégager des économies à affecter aux programmes sociaux et aux investissements productifs ;
- ✓ le renforcement des capacités des acteurs de la chaine de la dépense publique ;
- ✓ l'amélioration de la fonctionnalité des logiciels métiers.

La poursuite de la mise en œuvre de ces mesures devrait permettre l'amélioration de la gestion budgétaire et partant des indicateurs macroéconomiques du pays en 2019.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

# **DEUXIEME PARTIE:**

# PROJET DE LOI DE REGLEMENT

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE ------SEPTIEME LEGISLATURE

PROJET DE LOI N°\_\_\_\_2019/AN

PORTANT LOI DE REGLEMENT AU TITRE DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2018

# L'ASSEMBLEE NATIONALE

**Vu** la Constitution ;

**Vu** la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015, portant validation du mandat des députés ;

**Vu** la loi organique 073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances;

**Vu** la loi N°052-2017/AN du 27 novembre 2017 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2018, ensemble ses modificatifs ;

Vu le rapport sur le contrôle de l'exécution des lois de finances, exercice 2018, du .... de la Cour des comptes ;

Vu la déclaration générale de conformité entre les comptes des comptables principaux de l'Etat et le compte général de l'Ordonnateur, exercice 2018, du .... de la Cour des comptes ;

> a délibéré en sa séance du ... et adopté la loi dont la teneur suit :

# Article 1:

Est ratifié, le décret n°2018-1272/PRES/PM/MINEFID du 31 décembre 2018 portant ouverture de crédits au budget de l'Etat, exercice 2018 à titre d'avances.

# Article 2:

Sont annulés et ouverts à titre de régularisation, les autorisations d'engagements pour chaque programme ou dotation concerné comme indiqué dans le tableau cidessous :

|     |       |           |  |                          |   |  | A:   | 1-1-1   |  |
|-----|-------|-----------|--|--------------------------|---|--|--|---|--|
|     |       |           |  |                          |   |  | Ajustements de la  | ioi de réglement                              |  |
| SEC | PRG   | ACT       | СНАР   | ACTIV                    | LIBELLE   | PREVISIONS<br>AUTORISATIONS<br>D'ENGAGEMENT<br>LFR | Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées | Ouvertures<br>d'autorisations<br>d'engagement | PREVISIONS<br>AUTORISATIONS<br>D'ENGAGEMENT<br>DEFINITIVES |
| 03  | Prem  | ier Mini  | stère  |                          |   | 111 552 222 000                                    | 7 390 000 000  | 7 390 000 000                                 | 111 552 222 000  |
|     | 007   | Pilotag   | e des projets s                                | stratégique              | ers   | 110 932 222 000                                    | 7 390 000 000  | 7 390 000 000                                 | 110 932 222 000  |
|     |       | 00701     | Réalisation d'infrastructures de développement |                          |   | 110 932 222 000                                    | 7 390 000 000  | 7 390 000 000                                 | 110 932 222 000  |
|     |       |           | 1800400311                                     | Prjt Constr<br>Aérop.Don |   | 91 614 775 000                                     | 7 390 000 000  | 7 390 000 000                                 | 91 614 775 000   |
|     |       |           |  | 0070109                  | Construire la plate forme aéroportuaire   | 91 614 775 000                                     | 7 390 000 000  | 7 390 000 000                                 | 91 614 775 000   |
| 21  | Minis | tère de l | la Santé                                       |                          |   | 58 716 435 000                                     | 2 255 423 000  | 2 255 423 000                                 | 58 716 435 000   |
|     | 056   | Santé p   | ublique  |                          |   | 9 184 320 000                                      | 2 255 423 000  | 2 255 423 000                                 | 9 184 320 000  |
|     |       | 05603     | Offre de servi<br>mère et de l'e               |                          | ité en faveur de la santé de la   | 7 062 320 000                                      | 2 255 423 000  | 2 255 423 000                                 | 7 062 320 000  |
|     |       |           | 1800300311                                     |                          | ,   | 7 062 320 000                                      | 2 255 423 000  | 2 255 423 000                                 | 7 062 320 000  |
|     |       |           |  | 0560305                  | Programme d'Appui au<br>Développement Sanitaire<br>(PADS)   | 7 062 320 000                                      | 2 255 423 000  | 2 255 423 000                                 | 7 062 320 000  |
| 24  |       |           | l'Enseigneme<br>et de l'Innovat                |                          | ur, de la Recherche   | 33 175 949 000                                     | 5 739 850 000  | 5 739 850 000                                 | 33 175 949 000   |
|     | 062   | •         | iement supéri                                  |                          |   | 22 088 750 000                                     | 5 600 000 000  | 0   | 16 488 750 000   |
|     |       | 06201     | Offre  |                          |   | 16 964 000 000                                     | 5 600 000 000  | 0   | 11 364 000 000   |
|     |       |           | 1802800311                                     | Université<br>ouvert TIC | Virtuelle espace numerique<br>et FOAD   | 8 100 000 000                                      | 5 600 000 000  | 0   | 2 500 000 000  |
|     |       |           |  | 0620109                  | mettre en oeuvre<br>l'université virtuelle et le<br>système d'information                                       | 8 100 000 000                                      | 5 600 000 000  | 0   | 2 500 000 000  |
|     | 063   | Fournit   | ure des servio                                 | es sociaux               | aux étudiants   | 1 595 117 000                                      | 139 850 000  | 5 739 850 000                                 | 7 195 117 000  |
|     |       | 06302     | Amélioration d'études                          | des conditi              | ons de vie universitaires et  | 1 595 117 000                                      | 139 850 000  | 5 739 850 000                                 | 7 195 117 000  |
|     |       |           | 1800200311                                     | Const. Equ               | ip. Cité Univert.Bobo   | 286 837 000  | 139 850 000  | 2 369 850 000                                 | 2 516 837 000  |
|     |       |           |  | 0630221                  | Const. Equip. Cité<br>Univert.Bobo  | 286 837 000  | 139 850 000  | 2 369 850 000                                 | 2 516 837 000  |
|     |       |           | 1802100311                                     | D'EQUIPEI                | E CONSTRUCTION ET<br>MENT D'UNE UFR/ST ET<br>E UNIVERSITAIRE A L'UO   | 881 280 000  | 0  | 3 370 000 000                                 | 4 251 280 000  |
|     |       |           |  | 0630220                  | CONSTRUCTION UFR/ST<br>ET CU A OUAGA II   | 881 280 000  | 0  | 3 370 000 000                                 | 4 251 280 000  |
| 28  | Minis | tère des  | Ressources A                                   | Animales e               | t Halieutiques  | 55 714 354 000                                     | 548 288 000  | 548 288 000                                   | 55 714 354 000   |
|     | 081   | Sécuris   | ation et gestic                                | on durable               | des ressources pastorales   | 12 827 418 000                                     | 548 288 000  | 548 288 000                                   | 12 827 418 000   |
|     |       | 08102     | Opérationnal                                   | isation des              | espaces pastraux  | 5 959 418 000                                      | 548 288 000  | 548 288 000                                   | 5 959 418 000  |
|     |       |           | 1800500311                                     | Prjt Région<br>Sahel     | nal d'Appui Pastoralisme  | 2 149 947 000                                      | 0  | 548 288 000                                   | 2 698 235 000  |
|     |       |           |  | 0810221                  | PROJET REGIONAL<br>D'APPUI AU<br>PASTORALISME AU SAHEL<br>(PRAPS)   | 2 149 947 000                                      | 0  | 548 288 000                                   | 2 698 235 000  |
|     |       |           | 1802100311                                     | DURABLE                  | E DEVELOPPEMENT<br>DES EXPLOITATIONS<br>, AU SAHEL (PDDEPS)   | 1 747 700 000                                      | 548 288 000  | 0   | 1 199 412 000  |
|     |       |           |  | 0810230                  | METTRE EN OEUVRE LE<br>PROJET DE<br>DEVELOPPEMNT DURABLE<br>DES EXPLOITATION<br>PASTORALES AU SAHEL<br>(PDDEPS) | 1 747 700 000                                      | 548 288 000  | 0   | 1 199 412 000  |
| 30  | Minis | tère des  | Infrastructu                                   | res                      |   | 175 622 962 000                                    | 27 744 315 000   | 27 744 315 000                                | 175 622 962 000  |
|     | 091   |           | arde du patrii<br>rtuaire, marit               |                          | ier, ferroviaire,<br>ographique   | 171 622 962 000                                    | 27 744 315 000   | 27 744 315 000                                | 171 622 962 000  |

|     |       |          |                 |                          |  |  | Ajustements de la  | loi de règlement                              |  |
|-----|-------|----------|-----------------|--------------------------|--|--|--|---|--|
| SEC | PRG   | ACT      | СНАР            | ACTIV                    | LIBELLE  | PREVISIONS<br>AUTORISATIONS<br>D'ENGAGEMENT<br>LFR | Annulations d'autorisations d'engagement non consommées et non reportées | Ouvertures<br>d'autorisations<br>d'engagement | PREVISIONS<br>AUTORISATIONS<br>D'ENGAGEMENT<br>DEFINITIVES |
|     |       | 09101    | Entretien rou   | itier                    |  | 43 861 234 961                                     | 0  | 6 374 265 000                                 | 50 235 499 961   |
|     |       |          | 1807700311      |                          | nico economique du projet<br>Zabré Bittou                              | 0  | 0  | 321 750 000                                   | 321 750 000  |
|     |       |          |                 | 0910101                  | assurer la gestion et<br>l'entretien courant du<br>réseau routier      | 0  | 0  | 321 750 000                                   | 321 750 000  |
|     |       |          | 1808000311      | RENFORCE                 |  | 0  | 0  | 6 052 515 000                                 | 6 052 515 000  |
|     |       |          |                 | 0910101                  | assurer la gestion et<br>l'entretien courant du<br>réseau routier      | 0  | 0  | 6 052 515 000                                 | 6 052 515 000  |
|     |       | 09102    | Développeme     |                          | u routier classé et urbain   | 80 376 526 994                                     | 27 744 315 000   | 21 370 050 000                                | 74 002 261 994   |
|     |       |          | 1800300311      | Echangeur                | enagemt RN04&RN03<br>r Est passage supérieur<br>Liberté ( RN04&RN03)   | 126 025 000  | 0  | 2 777 276 000                                 | 2 903 301 000  |
|     |       |          |                 | 0910202                  | Bitumer des routes   | 126 025 000  | 0  | 2 777 276 000                                 | 2 903 301 000  |
|     |       |          | 1800400311      | Désenclave               | ménagement de Routes de<br>ement Interne (PARDI)<br>i-Djibo et DD-Tg)  | 0  | 0  | 6 434 706 000                                 | 6 434 706 000  |
|     |       |          |                 | 0910201                  | Renforcer et réhabiliter des<br>routes                                 | 0  | 0  | 6 434 706 000                                 | 6 434 706 000  |
|     |       |          | 1800500311      | de la Rout               | ménagement et de Bitumage<br>e Nationale Didyr-Toma-<br>AB-DTT (RN21)) | 137 200 000  | 0  | 3 179 484 000                                 | 3 316 684 000  |
|     |       |          |                 | 0910202                  |  | 137 200 000  | 0  | 3 179 484 000                                 | 3 316 684 000  |
|     |       |          | 1800700311      |                          | Construction de la Route<br>-Diapaga frontière du Bénin                | 2 142 800 000                                      | 0  | 4 000 892 000                                 | 6 143 692 000  |
|     |       |          |                 | 0910202                  | Bitumer des routes   | 2 142 800 000                                      | 0  | 4 000 892 000                                 | 6 143 692 000  |
|     |       |          | 1800800311      |                          | construction et de bitumage<br>e Dédougou/Tougan                       | 0  | 0  | 2 473 832 000                                 | 2 473 832 000  |
|     |       |          |                 | 0910202                  | Bitumer des routes   | 0  | 0  | 2 473 832 000                                 | 2 473 832 000  |
|     |       |          | 1807900311      | projet de d<br>Garango R | onstruction et bitu GUIBA et<br>N 17                                   | 300 000 000  | 0  | 2 503 860 000                                 | 2 803 860 000  |
|     |       |          |                 | 0910202                  |  | 300 000 000  | 0  | 2 503 860 000                                 | 2 803 860 000  |
|     |       |          | 1808200311      |                          | transports et de<br>ment des infrastructures                           | 39 125 800 000                                     | 27 744 315 000   | 0   | 11 381 485 000   |
|     |       |          |                 | 0910201                  | Renforcer et réhabiliter des routes                                    | 39 125 800 000                                     | 27 744 315 000   | 0   | 11 381 485 000   |
| 38  | Minis | stère de | l'Urbanisme e   | et de l'Habi             | tat  | 8 925 900 000                                      | 1 614 048 000  | 1 614 048 000                                 | 8 925 900 000  |
|     | 107   | Accès a  | ux logements    |                          |  | 2 700 000 000                                      | 1 614 048 000  | 1 614 048 000                                 | 2 700 000 000  |
|     |       | 10702    | Amélioration    |                          | le logements décents   | 2 700 000 000                                      | 1 614 048 000  | 1 614 048 000                                 | 2 700 000 000  |
|     |       |          | 1800100311      | Prjt Consti<br>(INDIEN)  | ruc° Logements Sociaux & Eco   | 0  | 0  | 1 614 048 000                                 | 1 614 048 000  |
|     |       |          |                 | 1070202                  | Construire des logements sociaux et économiques                        | 0  | 0  | 1 614 048 000                                 | 1 614 048 000  |
|     |       |          | 1800300311      | Progr de C               | Construct <sup>o</sup> Logements Sociaux                               | 2 700 000 000                                      | 1 614 048 000  | 0   | 1 085 952 000  |
|     |       |          |                 | 1070202                  | Construire des logements sociaux et économiques                        | 2 700 000 000                                      | 1 614 048 000  | 0   | 1 085 952 000  |
| 42  |       |          | l'Eau et de l'A |                          | ient   | 90 299 031 000                                     | 1 287 100 000  | 1 287 100 000                                 | 90 299 031 000   |
|     | 109   | Aména    | Construction    |                          | ation des ouvrages de  | 72 139 374 000                                     | 1 287 100 000  | 0   | 70 852 274 000   |
|     |       | 10901    | mobilisation    |                          |  | 70 177 974 000                                     | 1 287 100 000  | 0   | 68 890 874 000   |

|     |               |         |               |                           |  |  | Ajustements de la  | loi de règlement                              |  |
|-----|---------------|---------|---------------|---------------------------|--|--|--|---|--|
| SEC | PRG           | ACT     | СНАР          | ACTIV                     | LIBELLE  | PREVISIONS<br>AUTORISATIONS<br>D'ENGAGEMENT<br>LFR | Annulations<br>d'autorisations<br>d'engagement<br>non<br>consommées et<br>non<br>reportées | Ouvertures<br>d'autorisations<br>d'engagement | PREVISIONS<br>AUTORISATIONS<br>D'ENGAGEMENT<br>DEFINITIVES |
|     |               |         | 1805400311    | Projet de r<br>de barrage | réalisation et de réhabilitation<br>es                   | 4 850 000 000                                      | 1 287 100 000  | 0   | 3 562 900 000  |
|     |               |         |               | 1090101                   | Réaliser des études                                      | 4 847 000 000                                      | 1 287 100 000  | 0   | 3 559 900 000  |
|     | 112           | Assaini | ssment des ea | ux usées e                | t excréta  | 2 089 100 000                                      | 0  | 1 287 100 000                                 | 3 376 200 000  |
|     |               | 11203   |               |                           | iversel et continu aux<br>at en milieu rural             | 1 098 350 000                                      | 0  | 1 287 100 000                                 | 2 385 450 000  |
|     |               |         | 1805800311    |                           | UEMOA hydrau et<br>nent en milieu rural au BF            | 0  | 0  | 1 287 100 000                                 | 1 287 100 000  |
|     |               |         |               | 1120309                   | projet hydraulique et<br>assainissement PHA/BID<br>UEMOA | 0  | 0  | 1 287 100 000                                 | 1 287 100 000  |
|     | TOTAL GENERAL |         |               |                           |  | 1 222 768 131 000                                  | 46 579 024 000   | 46 579 024 000                                | 1 222 768 131 000  |

# Article 3:

Le montant définitif des encaissements de recettes est arrêté à la somme de mille cinq cent quatre vingt onze milliards quatre cent cinquante trois millions cent trente huit mille six cent quatre vingt un (1 591 453 138 681) francs CFA contre des ordonnancements de dépenses arrêtés à la somme de mille neuf cent quarante sept milliards quatre cent cinquante trois millions quinze mille trois cent vingt cinq (1 947 453 015 325) francs CFA.

# Article 4:

Les opérations de trésorerie de l'Etat affichent un montant de deux mille cent quarante six milliards huit cent onze millions vingt mille trois cent trente cinq (2 146 811 020 335) francs CFA en ressources et de mille huit cent quarante trois milliards cinq cent quatre vingt douze millions cinq cent vingt un mille six cent soixante deux (1 843 592 521 662) francs CFA en charges.

# Article 5:

Les comptes et résultats de l'exécution des lois de finances, exercices 2018 sont arrêtés comme suit :

| - Recettes (A)   | 1 591 453 138 681 F CFA |
|--|-------------------------|
| - Dépenses (B)   | 1 947 453 015 325 F CFA |
| <ul> <li>Résultat du budget général (C) = (A-B)</li> </ul> | - 355 999 876 644 F CFA |

| - Résultat des budgets annexes (D)   | -                      |
|--|------------------------|
| - Solde des comptes d'affectation spéciale (E)                               | 7 421 019 591 F CFA    |
| - Résultat d'exécution des lois de finances de l'exercice 2018 (F) = (C+D+E) | -348 578 857 053 F CFA |

| COMPTE DE RESULTAT                           |                         |
|--|-------------------------|
| Total des produits (I)                       | 1 591 453 138 681 F CFA |
| Total des charges (II)                       | 1 537 219 690 598 F CFA |
| RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2018 (I-II) | 54 233 448 083 F CFA    |

# Article 6:

Sont adoptés, les résultats des programmes consignés dans les rapports annuels de performances.

# <u>Article 7</u>:

Le résultat comptable de l'exercice qui est excédentaire de cinquante quatre milliards deux cent trente trois millions quatre cent quarante huit mille quatre vingt trois (54 233 448 083) francs CFA est transféré au bilan d'ouverture de l'exercice suivant.

# Article 8:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le .....

Le Président

# **Alassane Bala SAKANDE**

Le Secrétaire de séance

# ANNEXES AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT, EXERCICE 2018

ANNEXE I. CGAF ET ETATS FINANCIERS DE L'ETAT

ANNEXE II. ETAT DE DEVELOPPEMENT DES CREDITS OUVERTS ET

DES RECETTES ET DEPENSES CONSTATEES AU BUDGET

GENERAL

ANNEXE III. ETAT DE DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS
CONSTATEES AUX COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

ANNEXE IV. RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCE

# **TABLE DES MATIERES**

| SOMMAIRE  | i       |
|---|---------|
| SIGLES ET ABREVIATIONS  | ii      |
| LISTE DES TABLEAUX  |         |
| LISTE DES TABLEAUX  | <u></u> |
| LISTE DES GRAPHIQUES  | iv      |
| INTRODUCTION  | 4       |
| IN I RODUCTION  | <u></u> |
| PREMIERE PARTIE :   | 4       |
| EXPOSE DES MOTIFS   | 4       |
| I. ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE  | 5       |
| II. ANALYSE DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES   | 7       |
| A- Budget général   |         |
| B- Comptes d'affectation spéciale   |         |
| 1- Situation des prévisions de recettes des comptes d'affectation spéciale              |         |
|   |         |
| III. ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIREA- Budget général                                 |         |
| B- Comptes d'affectation spéciale   |         |
| C- Budgets annexes  | 46      |
| D- Ressources et charges de trésorerie  | 46      |
| IV. SITUATION DE LA DETTE DE L'ETAT   | 47      |
| V. SITUATION DES RESULTATS DES PROGRAMMES   | 48      |
| VI. LES COMPTES ET ETATS FINANCIERS DE L'ETAT   | 54      |
| A- Résultats et soldes de l'année   |         |
| B- Situation patrimoniale de l'Etat (bilan)   |         |
| C- Compte de résultat de l'Etat, exercice 2018  D- Situation des engagements hors bilan |         |
|   |         |
| VII. ANALYSE DES CRITERES DE CONVERGENCE DE L'UEMOA                                     |         |
| 1- Ratio du solde budaétaire alobal rapporté au PIB nominal                             |         |
| 2- Taux d'inflation annuel moyen  |         |
| 3- Ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal                      |         |
| B- Critères de second rang  |         |
| 1- Ratio de la masse salariale sur recettes fiscales                                    |         |
| VIII. ANALYSE DE QUELQUES RATIOS DE GESTION   |         |
|   |         |
| IX. DIFFICULTES ET PERSPECTIVES   |         |
| A- Au titre des difficultés<br>B- Au titre des perspectives                             |         |
| CONCLUSION  |         |
| <u> </u>  |         |
| DEUXIEME PARTIE :   | 70      |
| PROJET DE LOI DE REGLEMENT  | 70      |